



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.28
17 octobre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 28e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 11 octobre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)
puis : M. SALLAH (Gambie)
(Vice-Président)
puis : M. GARBA (Nigéria)
puis : M. VRAALSEN (Norvège)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Johnson (Libéria)
M. Semedo (Guinée-Bissau)
Mme Muyunda (Zambie)
M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)
M. Shihabi (Arabie saoudite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais féliciter les délégations des pays suivants d'être à leur place ce matin à 10 h 10 : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Finlande, France, Gambie, Grèce, Guinée-Bissau, Honduras, Islande, Koweït, Libéria, Mongolie, Nigéria, Norvège, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu et Venezuela. Je les remercie de leur coopération.

M. JOHNSON (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Libéria, et en mon nom personnel, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-quatrième session ordinaire. Votre élection unanime à ces hautes fonctions est un hommage rendu non seulement au Nigéria et à l'Afrique, mais également à vos éminentes qualités d'homme d'Etat. La très vaste expérience diplomatique et le talent de négociateur avéré que vous apportez à ces fonctions nous donnent l'assurance que nos délibérations seront menées à bonne fin et que les affaires de l'Assemblée seront efficacement gérées au cours des 12 prochains mois.

En outre, étant donné les relations très cordiales et fraternelles qui unissent de longue date nos deux pays, vous pouvez compter sur le soutien et la coopération sans réserve de ma délégation. Nous songeons avec satisfaction aux rapports très étroits de travail qui existaient entre les délégations du Nigéria et du Libéria en 1969, lorsque mon pays, représenté par Mme Angie Brooks-Randolph, a eu l'honneur d'occuper les hautes fonctions de présidente de l'Assemblée générale.

Je voudrais également rendre un hommage mérité à M. Dante Caputo, votre éminent prédécesseur, pour l'efficacité dont il a fait preuve à la direction des travaux de la quarante-troisième session. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour toutes ses activités futures.

Permettez-moi enfin d'adresser à notre illustre Secrétaire général nos sincères remerciements pour le travail remarquable accompli par le Secrétariat depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale. Ses nombreuses initiatives et son engagement personnel et indéfectible à la recherche de la paix

M. Johnson (Libéria)

et de l'entente mondiales méritent les plus grands éloges et l'approbation de l'Assemblée.

La création de l'Organisation des Nations Unies il y a 44 ans a marqué le commencement d'une nouvelle ère dans les relations internationales. En adoptant la Charte et en instituant un système viable de coopération internationale, nous décidions de faire disparaître le fléau de la guerre, de renforcer la paix par la justice et le droit international, de respecter l'égalité des droits de toutes les nations, grandes et petites, de favoriser le progrès social et de protéger les droits de l'homme partout dans le monde.

De ce point de vue, l'Organisation des Nations Unies est de plus en plus devenue un centre où s'harmonisent les efforts des nations afin de parvenir à réaliser les aspirations communes de la communauté internationale.

La convocation des sessions annuelles de l'Assemblée nous fournit donc l'occasion non seulement de réaffirmer notre attachement au multilatéralisme, mais également d'étudier de nouveaux moyens de transformer notre espoir de solidarité en action concrète au service de la paix et du développement.

C'est dans ces circonstances que, tout en prenant note de l'amélioration constante des relations entre les superpuissances, qui a permis de réduire plus encore les tensions mondiales, ma délégation n'en est pas moins tenue de dire sa préoccupation car, depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis ici, la plupart des conflits régionaux qui semblaient sur le point d'être réglés ont continué d'échapper à toute solution.

Par exemple, en Afghanistan, la guerre civile continue de faire rage en dépit des Accords de Genève; au Liban, une nouvelle flambée de dissension entre les secteurs et les factions continue d'être attisée par la présence de forces étrangères; en Iran et en Iraq, les différences d'interprétation de la résolution 598 (1987) ont bloqué l'évolution vers un règlement pacifique; au Moyen-Orient, les combats se poursuivent et les tensions persistent, différentes initiatives de paix ayant été rejetées; au Kampuchea, le retrait annoncé des troupes étrangères n'a pas sensiblement modifié la situation; et ainsi de suite.

Dans l'intervalle, la plupart des délégations venues à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale ont mis en relief, comme par le passé, la position de leurs gouvernements respectifs à l'égard de chacun de ces conflits et d'autres conflits régionaux.

En vertu de cette tradition, la délégation libérienne entend donc, à son tour, exposer sa position que voici :

M. Johnson (Libéria)

S'agissant de la situation au Moyen-Orient, mon gouvernement continue de penser qu'un règlement juste et durable doit tenir compte des droits du peuple palestinien à l'autodétermination, de même que des droits de tous les autres Etats de la région, dont Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Dans l'intervalle, les nombreuses initiatives éclairées de paix qui ont été présentées, dont celle toute récente du Président Hosni Moubarak, de l'Egypte, constituent, certes, des apports très utiles à la recherche d'une solution, mais ma délégation entend néanmoins renouveler son appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties concernées, dont l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant authentique du peuple palestinien. Nous sommes convaincus que cette conférence favoriserait l'évolution vers une paix durable dans la région.

La lutte intestine qui se poursuit sans relâche au Liban continue de préoccuper vivement mon gouvernement, notamment en raison des liens très étroits que le Libéria a entretenus avec ce pays au fil des années. Voilà pourquoi nous appuyons l'appel au retrait de toutes les forces étrangères du Liban, au respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et à la protection de son indépendance. A ce sujet, nous louons les efforts du Comité tripartite des chefs d'Etat arabes qui, nous l'espérons, contribueront à mettre fin aux souffrances du peuple libanais.

Quant au problème du Kampuchea, nous notons que, même si des progrès ont été faits lors de la Conférence internationale tenue récemment à Paris dans l'élaboration d'une vaste gamme d'éléments nécessaires à un règlement, il n'a pas été possible d'arriver à une solution politique d'ensemble. Voilà pourquoi ma délégation continue d'appuyer l'appel en faveur du retrait, sous surveillance internationale, de toutes les forces étrangères du pays, afin de permettre au peuple kampuchéen d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination au moyen d'élections libres et régulières.

L'engagement renouvelé des dirigeants des communautés chypriote-grecque et chypriote-turque constituerait un pas dans la bonne direction : celle du règlement de la question de Chypre.

M. Johnson (Libéria)

A cet égard, les efforts déployés par le Secrétaire général, conformément à la mission de bons offices que lui avait confiée le Conseil de sécurité, continuent d'être particulièrement utiles, et les deux parties devraient les mettre à profit pour parvenir à un règlement d'ensemble tenant compte des intérêts et des soucis légitimes des deux communautés.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne l'évolution constructive vers la fin du différend du Sahara occidental et l'acceptation, sous réserve de certains commentaires et observations, du plan de paix présenté aux parties par le Président de l'Organisation de l'unité africaine et lui-même. Tout en reconnaissant qu'il faudra quelque temps pour mettre le plan à exécution, nous exhortons les deux parties à trouver la volonté politique nécessaire pour résoudre le problème.

S'agissant de la péninsule de Corée, nous encourageons la reprise du dialogue entre la Corée du Sud et la Corée du Nord aux fins d'atténuer les tensions. Nous croyons, d'autre part, que l'appartenance des deux Corée aux Nations Unies serait de nature à accroître les perspectives d'une réunification pacifique.

En ce qui concerne l'Amérique centrale, il s'est produit des faits importants qui ouvrent des perspectives de paix dans la région. La récente signature de l'Accord de Tela par les cinq présidents de l'Amérique centrale est une manifestation de plus du respect des engagements assumés en vertu de l'Accord d'Esquipulas II par les gouvernements et les peuples de l'Amérique centrale.

Ayant résumé la position du Libéria à l'égard de ces conflits régionaux, nous sommes convaincus que la communauté internationale doit maintenant aller au-delà de ces réaffirmations de position annuelles et trouver le courage voulu pour accepter la primauté du droit en tant que base non seulement du règlement des différends mais, également, des relations internationales dans leur ensemble.

A notre avis, indépendamment de la nature égoïste de l'homme et de sa soif insatiable de pouvoir et de richesse, le seul facteur qui semble sous-tendre la plupart, sinon la totalité, des conflits régionaux est le refus de l'homme d'accepter le droit international en tant qu'instrument efficace pour instaurer et préserver la paix et la sécurité dans le monde.

C'est pourquoi ma délégation souscrit totalement à l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés pour que les années 90 soient proclamées décennie du droit international, afin de faire porter l'attention du monde entier sur le rôle indispensable de la primauté du droit dans la recherche de la paix. Nous espérons que l'Assemblée adoptera cette proposition et élaborera un programme d'action aux fins de sa mise en oeuvre.

M. Johnson (Libéria)

Une question connexe qui préoccupe beaucoup le Libéria est celle du respect des droits de l'homme, dont la promotion constitue l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation. A cet égard, nous voyons dans la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud raciste la violation la plus flagrante des droits de l'homme où que ce soit.

Malgré les appels et les protestations réitérés de la communauté internationale, le régime raciste de Pretoria continue à perpétrer contre la majorité noire les atrocités les plus odieuses, notamment toutes les formes de torture et le déplacement forcé de familles et de collectivités entières de leurs foyers pour les obliger à vivre dans ce que l'on appelle les bantoustans, dans des conditions cruelles de privation et de désespoir.

En outre, l'état d'urgence, destiné systématiquement à écraser la résistance des adversaires de l'apartheid, a été prolongé d'une année encore afin de faciliter, entre autres, la détention illégale, notamment de femmes et d'enfants. Les mesures de bannissement et de restriction, qui frappent les dirigeants des mouvements anti-apartheid, les organisations et les mouvements de libération, demeurent en vigueur.

La persistance de cette situation, que l'on a toujours comparée à celle qui existait dans les camps de concentration et de torture nazis, rend plus urgente encore la nécessité, pour la communauté internationale, de prendre des mesures concertées afin de mettre fin au système honni de l'apartheid, considéré par l'Organisation comme un crime contre l'humanité.

Ma délégation persiste à déclarer que l'application de sanctions globales et obligatoires, telles que celles prévues au Chapitre VII de la Charte, constitue le dernier moyen pacifique susceptible de mettre fin à la situation explosive existant en Afrique du Sud.

Il est paradoxal que ceux qui ne cessent de prêcher le respect des droits de l'homme soient précisément ceux-là mêmes qui continuent à encourager les auteurs du système de l'apartheid en affirmant que les sanctions ne feraient qu'apporter souffrances et épreuves indicibles à la population noire et aux Etats de première ligne. Or chacun sait que ces arguments ne sont autre chose qu'un prétexte utilisé par ces collaborateurs du régime raciste qui tiennent sans doute plus à protéger leurs investissements qu'à protéger les droits de l'homme de la population noire opprimée d'Afrique du Sud.

M. Johnson (Libéria)

A notre avis, le nouveau gouvernement de la minorité à Pretoria a, aujourd'hui, une chance réelle de restaurer les droits de l'homme de la majorité noire et d'instaurer un gouvernement démocratique non racial. S'il veut, toutefois, que les bonnes intentions qu'il professe soient prises au sérieux, le régime raciste devra prendre immédiatement les mesures minimums énoncées par la communauté internationale, à savoir : procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus et prisonniers politiques, dont Nelson Mandela; abroger les mesures de bannissement et de restriction qui frappent toutes les organisations et personnes actuellement interdites; et, lever l'état d'urgence et entamer un dialogue et des négociations avec les véritables dirigeants non blancs.

A la prochaine session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui doit se tenir en décembre prochain, ma délégation aura l'occasion de parler plus en détail de cette question épineuse. Entre-temps, nous tenons à réaffirmer notre appui à la Déclaration d'Harare du 21 août 1989, adoptée par le Comité ad hoc sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine et dont l'objet est l'élimination de l'apartheid et l'instauration de la paix dans la région.

Mon pays a commencé à jouer un rôle dans la lutte d'indépendance de la Namibie il y a 30 ans. On se rappellera qu'en association avec l'Etat frère d'Ethiopie, le Gouvernement du Libéria avait intenté, en 1960, une action devant la Cour internationale de Justice contestant le droit de l'Afrique du Sud d'administrer la Namibie et d'imposer à ce territoire sa politique d'apartheid. Nous avons, depuis lors, fait du chemin et nous sommes satisfaits des progrès déjà réalisés vers la fin de la domination coloniale illégale sur la Namibie.

Toutefois, nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers étant donné les manoeuvres auxquelles ne cesse de recourir l'Afrique du Sud pour éviter d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 435 (1978). Nous affirmons que cette résolution doit être appliquée sous sa forme originale et définitive aux fins de permettre au peuple namibien de participer librement, sans faire l'objet d'intimidation, au processus électoral, sous la supervision et le contrôle des Nations Unies.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement, à cet égard, le Secrétaire général de la vigilance avec laquelle il veille sur l'application de la résolution 435 (1978), et le prier instamment de

M. Johnson (Libéria)

bien vouloir poursuivre ses efforts. Nous lui promettons à cette fin notre coopération et notre soutien sans réserve.

Passant maintenant à la question du désarmement, le Libéria affirme que si l'on veut réaliser pleinement la paix et le développement, le monde ne peut simplement pas continuer à dépenser plus de 1 000 milliards de dollars annuellement en armements et dans des activités connexes. La communauté internationale doit donc intensifier ses efforts de désarmement, afin que les fonds ainsi libérés puissent être consacrés à l'amélioration de la situation socio-économique dans le monde, en particulier dans les pays en développement.

M. Johnson (Libéria)

Entre-temps, il convient de rappeler que mon gouvernement, l'an dernier, a accueilli avec satisfaction la ratification du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée par les superpuissances, y voyant une étape positive dans le processus de désarmement. De même, cette année encore, nous tenons à saluer les progrès réalisés récemment par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le domaine de la réduction des armes classiques et stratégiques.

Malgré ces initiatives bilatérales positives, nous devons dire encore une fois, cependant, que le désarmement constitue une préoccupation pour la communauté internationale tout entière et qu'il devrait être entrepris dans le cadre des Nations Unies, tous les pays y participant sur un pied d'égalité.*

A ce propos, nous rappelons avec satisfaction la Conférence de haut niveau sur l'interdiction des armes chimiques, qui s'est tenue à Paris en janvier dernier, et qui a réaffirmé le Protocole de Genève de 1925 interdisant l'utilisation des armes chimiques et a souligné la nécessité d'intensifier les négociations multilatérales relatives à une convention non seulement sur l'interdiction de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques, mais également sur la destruction de tous les stocks existants. Cette conférence a constitué une étape dans la bonne voie.

Pour grave que soit la situation économique mondiale, ma délégation est également préoccupée par l'incidence grandissante de la dégradation écologique. Toutefois, avant de parler du problème de l'environnement et de l'économie, je voudrais d'abord faire certains commentaires à propos de quelques questions d'une importance critique pour la communauté internationale, telles que les problèmes relatifs aux stupéfiants, au terrorisme et à la prise d'otages, ainsi que les problèmes particuliers des enfants, dont il est question dans le projet de convention sur les droits de l'enfant.

En ce qui concerne ces derniers, le Gouvernement du Libéria estime que le projet de convention contient d'importantes garanties pour la protection des enfants, et il engage donc la présente session à l'adopter.

Le Libéria est préoccupé aussi par la marée montante du terrorisme qui menace des vies innocentes et a pour effet d'entraver les relations normales entre nations

* M. Sallah (Gambie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Johnson (Libéria)

et peuples. Nous déplorons l'enlèvement de personnes et la prise d'otages, y voyant des actes qui privent les hommes de leurs droits de l'homme fondamentaux. A cet égard, mon gouvernement continuera de coopérer aux efforts que font les Nations Unies et d'autres organismes internationaux afin d'abolir complètement le terrorisme et les prises d'otages.

Le Gouvernement du Libéria n'est pas moins préoccupé par l'incidence inquiétante du trafic et de l'abus des stupéfiants, qui ont déjà détruit et continuent de ruiner d'innombrables vies et qui ont sapé l'intégration et la stabilité de gouvernements.

La valeur monétaire du commerce illicite des stupéfiants qui, selon les estimations, dépasse de beaucoup celle du commerce international du pétrole et se range tout de suite après celle du commerce des armes, souligne les difficultés qui accompagnent l'éradication de ce problème mondial pernicieux.

Par conséquent, nous tenons à saluer ces gouvernements qui ont pris des mesures courageuses pour prévenir et éliminer le trafic et l'abus des stupéfiants. Comme nous savons, cependant, que le commerce illicite des stupéfiants ignore les frontières nationales et que son succès n'intéresse pas seulement les producteurs mais, dans une plus large mesure encore, les consommateurs, il est de la responsabilité collective de la communauté internationale de trouver d'urgence une solution à cette menace avant qu'il ne soit trop tard.

Aujourd'hui, la dégradation de l'environnement occupe une place prioritaire à l'ordre du jour d'à peu près toutes les conférences internationales, comme il se doit. En effet, ce qui est en jeu ici n'est rien de moins que l'existence continue de la vie sur notre planète. L'appauvrissement de la couche d'ozone, le réchauffement mondial dû à l'effet de serre, la désertification et les déchets toxiques figurent, en effet, parmi nos préoccupations les plus pressantes, en raison de leur effet sur l'écosystème.

Plus particulièrement, ma délégation tient à attirer l'attention sur le déversement de déchets toxiques et d'autres déchets dangereux sur le territoire des pays en développement. A ce sujet, nous devons déclarer que nous sommes déçus que la Convention de Bâle, adoptée en mars 1989, ne traite pas toutes les questions qui nous intéressent dans ce domaine. Par exemple, la Convention ne va pas assez loin quand il s'agit d'interdire les transports transfrontière de ces déchets, contrairement à l'intention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a décidé dans une résolution récente que la décharge de déchets dangereux était un

M. Johnson (Libéria)

crime contre l'Afrique et sa population. Par conséquent, cette résolution demande aux Etats membres de l'OUA de ne pas conclure d'accords qui autoriseraient le déversement de déchets toxiques et d'autres déchets dangereux à l'intérieur de leurs frontières.

Comme les pays en développement ne possèdent pas, en général, la capacité technique voulue pour assurer effectivement le contrôle et la destruction des déchets dangereux, il est nécessaire d'interdire totalement les transports transfrontière de ces déchets. Pour sa part, mon gouvernement a promulgué des lois interdisant la décharge de déchets toxiques sur le sol du Libéria, prévoyant des pénalités aussi rigoureuses que celles de la Convention de Bâle de 1989. Pour tenter sur le plan régional de résoudre ce problème, un groupe de travail qui s'est tenu à Monrovia du 8 au 12 mai de cette année a recommandé, entre autres, la création d'un bureau du tiers monde pour la protection de l'environnement, doté de fonctions clairement définies.

Dans un contexte plus large, ma délégation appuie la proposition faite par le Premier Ministre Rajiv Gandhi au Sommet des pays non alignés qui s'est tenu à Belgrade, prévoyant un fonds de protection des plantes. Par la même occasion, nous accueillons avec faveur la proposition qu'a présentée le Premier Ministre de Nouvelle-Zélande dans son allocution à l'Assemblée, prévoyant la création d'un conseil de protection de l'environnement dans le cadre du système des Nations Unies. Ces propositions méritent un examen rapide et sérieux de la part de l'Assemblée.

Enfin, comme les pays développés sont la source essentielle de la dégradation de l'environnement, c'est à eux, et ce n'est que juste, qu'il revient d'assumer la plus grande partie de la responsabilité de la protection mondiale de l'environnement, y compris l'attribution des ressources appropriées à cette fin. A ce sujet, leur aide au développement et les programmes d'investissement dans les pays du tiers monde devraient maintenant être conçus de manière à assurer un développement viable sans qu'il en coûte davantage à ces pays, et les pays développés ne devraient pas commencer à imposer des conditions quelles qu'elles soient en ce qui concerne l'environnement ou le transfert de ressources vers les pays en développement.

Pour conclure mes remarques à ce sujet, qu'il me soit permis de rappeler que la question de l'environnement va plus loin que celle des déchets toxiques. Il y a aussi les questions de la couche d'ozone, de l'effet de serre et de la

M. Johnson (Libéria)

désertification, pour n'en nommer que quelques-unes, qui exigent l'attention pressante de la communauté internationale. De ce fait, la conférence internationale sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992, devrait faire beaucoup pour traiter ces questions.

La communauté mondiale a récemment été témoin d'un dégel dans les relations entre superpuissances, mais le relâchement de la tension et l'amélioration du climat politique qui en ont résulté ne semblent rien avoir fait pour alléger la situation économique désespérée des pays en développement. Le niveau de vie des pays du tiers monde continue de baisser en raison de l'environnement économique actuellement hostile qui est marqué surtout par le fardeau accablant de la dette extérieure et par la chute brutale des prix des produits de base, par la détérioration des termes de l'échange et le protectionnisme de plus en plus grand des pays développés.

Il nous paraît difficile d'accepter que plus d'un milliard d'êtres humains dans le monde soient aujourd'hui chroniquement sous-alimentés, que 13 à 18 millions d'entre eux, dont 40 % sont des enfants, meurent chaque année de faim et de famine. Il n'est pas moins inquiétant qu'un nombre presque aussi élevé d'êtres humains soient restés illettrés alors que le XXe siècle se termine.

M. Johnson (Libéria)

Comme nous le savons, ces problèmes ne sont pas dus au manque de ressources, mais à la persistance d'un ordre économique international injuste qui semble prospérer grâce à l'exploitation et à la répartition injuste des ressources du monde.

Comment peut-on expliquer autrement le phénomène actuel des transferts nets des ressources des pays en développement vers les pays développés? Selon le rapport annuel de la Banque mondiale pour 1989, le transfert net de ressources vers les pays développés, qui s'élevait à 10,2 milliards de dollars en 1984, a atteint le niveau stupéfiant de 50 milliards de dollars aujourd'hui, avec un stock de dettes totales estimé à 1 300 milliards de dollars.

Entre-temps, les pays développés du Nord industrialisé, tant à l'Est qu'à l'Ouest, semblent se préoccuper surtout de consolider leur mainmise déjà très forte sur l'économie mondiale. Non seulement leur économie a connu une croissance continue au cours des 10 dernières années, mais ces pays ont maintenant entrepris de vastes réformes destinées à resserrer leur intégration. La nouvelle perestroïka de l'Europe de l'Est constitue la base de liens plus étroits avec les économies de marché de l'Occident, et le Groupe des Sept pourrait bientôt connaître une expansion vers l'Est. En même temps, le Canada et les Etats-Unis ont entrepris un accord de libre-échange et l'Europe occidentale marche d'un bon pas vers un marché unique en 1992.

Quelles sont les implications de toute cette consolidation dans le Nord? Est-ce que ces mesures et d'autres mesures semblables dans les pays développés promettent d'offrir de nouvelles possibilités de marchés agrandis aux produits de base et aux quelques produits industriels des pays en développement? Ou bien ces mesures annoncent-elles de nouvelles tendances protectionnistes dirigées contre les pays en développement du Sud d'une ampleur plus grande encore?

Ces préoccupations de ma délégation ne sont pas nées d'un quelconque désir d'affrontement, loin de là. En fait, le Libéria a toujours préféré le dialogue et la coopération au différend et au conflit. Notre préoccupation est plutôt due à l'impasse où se trouvent les négociations actuelles, qui rendent tout à fait lointaines et incertaines les perspectives des solutions aux problèmes économiques graves que connaissent les pays en développement.

Voilà pourquoi ma délégation appuie entièrement l'appel lancé par l'Organisation de l'unité africaine et les pays du Mouvement des non-alignés en faveur d'une reprise du dialogue Nord-Sud pour s'attaquer à ces problèmes.

M. Johnson (Libéria)

Néanmoins, tout en attendant la reprise de ce dialogue, nous pensons que les pays du Sud devront comprendre que, comme l'a dit Mwalimu Julius Nyerere, Président de la Commission du Sud :

"Les seuls responsables du développement du Sud et de la liberté du Sud sont les gouvernements et les peuples du Sud."

A cet égard, ma délégation estime qu'il est temps que les pays en développement concrétisent l'attachement qu'ils professent à la coopération Sud-Sud dans un esprit d'autosuffisance collective, même dans leurs transactions avec le Nord.

C'est également sous cette optique que le Libéria salue la décision prise par les Etats de notre région de créer un cadre alternatif africain d'ajustement structurel adapté à notre propre situation. Sans aucun doute, cette manière de procéder sera utile aux autres régions en donnant une plus grande pertinence aux ajustements structurels.

Je ne saurais cependant achever cette partie de mon exposé sans rendre hommage aux Nations Unies pour leurs efforts inlassables dans la promotion d'un meilleur niveau de vie des peuples du monde entier. Voilà pourquoi nous saluons la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale en avril 1990 afin d'examiner les stratégies qui permettront de relancer la croissance économique, surtout celle des pays en développement. Cette session sera certainement utile eu égard aux préparatifs de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement qui suivra.

Maintenant que nous abordons la dernière décennie du XXe siècle, l'humanité fait face à des défis, anciens et nouveaux, qui exigent rien de moins que l'action concertée de la communauté internationale.

La crise économique persistante des pays en développement, les menaces constantes à la paix, l'incidence grandissante de l'abus des stupéfiants et autres fléaux sociaux, la marée montante du racisme et des violations des droits de l'homme même dans les pays développés et la pollution accrue de l'environnement, tous ces problèmes pourront être résolus au mieux s'ils sont traités à tous les niveaux de la coopération internationale.

Dans ce contexte, malgré leurs faiblesses et leurs imperfections, les Nations Unies restent le lieu et l'instrument le plus opportun pour l'harmonisation des efforts nationaux afin de parvenir à une paix durable et à un développement soutenu dans notre monde.

M. Johnson (Libéria)

Nous réaffirmons par conséquent notre plein attachement au renforcement de l'Organisation, ce qui contribuera à accroître son efficacité dans la poursuite de ses objectifs et de ses buts dans les années à venir.

M. SEMEDO (Guinée-Bissau) (parle en portugais; texte français fourni par la délégation) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale est pour mon pays, la Guinée-Bissau, un motif de grande satisfaction.

En effet, vos qualités de diplomate avisé de même que votre connaissance profonde du système des Nations Unies et des grands problèmes mondiaux sont autant de gages de l'orientation éclairée que vous saurez imprimer aux travaux de la présente session.

Nous sommes heureux que le choix unanime de la communauté internationale se soit porté, cette année, sur le représentant du Nigéria, auquel la Guinée-Bissau est unie par des liens particuliers d'amitié, de fraternité et de coopération. Permettez-moi de vous assurer de notre entière collaboration.

L'excellent travail réalisé par votre prédécesseur, M. Dante Caputo, mérite également toute notre reconnaissance et nos remerciements.

Une mention toute spéciale va au Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour sa manière lucide et novatrice de diriger l'Organisation des Nations Unies et pour sa contribution personnelle au renforcement du rôle et du prestige de l'Organisation des Nations Unies dans le monde.

M. Semedo (Guinée-Bissau)

Le rapport sur l'activité de l'Organisation qu'il nous a présenté reflète certes la complexité des problèmes auxquels le monde est encore confronté. Mais il porte aussi témoignage des efforts déployés par l'ONU au cours de l'année écoulée, en vue de consolider le processus de paix en cours dans certaines régions du monde, d'atténuer les dangers, et d'apaiser les conflits existants dans diverses parties de notre planète. Il atteste également des initiatives concrètes tendant au renforcement de la coopération internationale dans les domaines de la paix, de la sécurité internationale et du développement.

L'année écoulée a été marquée par des événements de grande importance pour l'humanité, qui tendent à confirmer la profondeur des changements dont le monde est devenu ces dernières années le théâtre.

Le début de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie est assurément l'un des événements les plus marquants de la vie politique mondiale, dont les effets transcendent de loin les frontières de ce pays africain. L'indépendance de la Namibie marquera une étape décisive dans le processus de libération totale du continent africain et augure d'une ère nouvelle dans la lutte des peuples de l'Afrique australe pour l'instauration d'une paix durable et d'un climat d'entente, de confiance et de coopération dans la région.

Le processus de dialogue déjà entamé en Angola et au Mozambique, grâce à l'ouverture et à la claire volonté de paix manifestées par les gouvernements de ces deux pays, mérite à cet égard le soutien unanime de la communauté internationale.

La solidarité internationale et une action conjuguée pour la satisfaction des aspirations et des intérêts communs de l'humanité, surtout lorsqu'elles sont liées à la paix et à la sécurité internationales, trouvent dans l'histoire contemporaine de nombreuses illustrations. L'évolution positive du climat politique mondial résulte dans une large mesure de la conscience de l'intérêt collectif manifeste dans l'interdépendance croissante et l'intégration du monde.

La détente entre les deux superpuissances, la tendance à privilégier des solutions pacifiques durables, l'instauration du dialogue et de la concertation, se substituant à la confrontation et à l'usage de la force, ainsi que la primauté du droit dans le règlement des différends entre Etats, exercent une influence croissante dans l'orientation des relations internationales en cette fin de siècle.

C'est ainsi que nous enregistrons avec satisfaction des progrès encourageants dans la solution des questions du Sahara occidental, du Kampuchéa et dans le règlement définitif du différend Tchad-Libye.

M. Semedo (Guinée-Bissau)

La solidarité dans la lutte pour la préservation de l'environnement ou contre des fléaux aussi destructeurs que le terrorisme et la drogue sont en effet autant de manifestations positives qui permettent d'avoir une nouvelle vision de l'avenir.

Mais parler de l'avenir, c'est tenir compte maintenant des aspects négatifs qui continuent de peser sur le quotidien de l'humanité.

La persistance du système de l'apartheid en Afrique du Sud, la répression en Palestine, les affrontements intercommunautaires au Liban, la dramatique situation qui prévaut au Timor oriental et les tensions qui subsistent dans d'autres zones du globe - dans la péninsule Coréenne, en Afghanistan et à Chypre notamment - ainsi que les manifestations résiduelles du colonialisme dans certaines régions sont toujours, malheureusement, des sujets inquiétants de l'actualité internationale, auxquels s'ajoutent les problèmes économiques et sociaux dans lesquels une grande partie de l'humanité se débat.

L'élimination de la misère dans le monde et la satisfaction des besoins essentiels de l'être humain, tels que l'hygiène, la santé, l'éducation, le logement, constituent encore des défis d'envergure, tant pour les individus que pour les Etats et la communauté internationale dans son ensemble. L'écrasante majorité de la population mondiale se trouve quotidiennement confrontée à la pénurie et à la maladie, en raison de conditions d'extrême dénuement.

L'Afrique, par exemple, est aujourd'hui plus pauvre qu'il y a 20 ans. La Banque mondiale prévoit la poursuite de ce déclin au cours des 10 prochaines années. Selon la FAO, si les tendances de ces dernières années persistent, la production alimentaire par habitant continuera de diminuer jusqu'à l'an 2010 et l'autosuffisance alimentaire de l'Afrique au sud du Sahara baissera de 85 %. Le déficit céréalier passera de 20 millions à 100 millions de tonnes et les importations alimentaires atteindront, en prix constants, 2,5 milliards de dollars des Etats-Unis, soit l'équivalent du double du montant prévu pour les exportations agricoles.

Que dire de la dette et de ses conséquences néfastes sur nos économies? Le service de la dette des pays en développement dépasse, et de très loin, le flux des capitaux provenant de l'extérieur, phénomène qui s'accentuera si des mesures urgentes ne sont pas adoptées pour inverser cette tendance. La chute continue des prix des produits de nos pays sur les marchés internationaux représente une grave et constante entrave à notre effort de développement.

M. Semedo (Guinée-Bissau)

Il est par conséquent logique que la question du développement soit au centre des préoccupations de la communauté internationale et cesse d'être vue sous le simple angle de l'"aide".

La problématique du développement doit être analysée en termes de mesures concrètes capables de garantir les conditions minimales de vie et de progrès pour tous, en stimulant la croissance et en favorisant une interaction bénéfique entre les économies des pays développés et des pays en développement.

Il s'agit là, au demeurant, d'une exigence majeure de l'étape actuelle et d'un préalable essentiel à la pleine affirmation et à la jouissance des droits politiques, économiques et culturels de l'homme. L'adoption de mesures adéquates et courageuses pour la résolution des problèmes économiques et sociaux des pays en développement constitue, en effet, une priorité dont la réalisation requiert plus que jamais l'élimination de leurs causes profondes.

Dans un tel contexte, il s'avère indispensable de mettre l'accent sur la nécessité d'une nouvelle coexistence entre les Etats basée sur la solidarité et la réciprocité, en somme sur un partenariat consciemment assumé par chacun d'entre nous dans un monde où la capacité d'un nombre réduit d'Etats économiquement nantis de peser, positivement ou négativement, sur le devenir de la majorité de l'humanité n'a jamais été aussi grande ni aussi réelle.

M. Semedo (Guinée-Bissau)

Une telle coexistence exige nécessairement la suppression définitive du clivage psychologique entre pays du Nord et pays du Sud ainsi que la promotion d'un dialogue global constructif sur les questions d'importance vitale pour l'humanité dans son ensemble. Mais, comme disait Amilcar Cabral, "pour coexister, il faut d'abord exister". Car le véritable pari n'est pas celui d'assurer la survie des populations déshéritées. Il s'agit plutôt de créer les conditions qui garantissent la plénitude de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux ainsi que de leurs capacités créatrices, leur permettant ainsi de déterminer, de manière consciente et responsable, un développement compatible avec leurs aspirations véritables et les exigences de notre époque.

C'est, croyons-nous, dans un tel processus que se trouve le germe de la libération véritable, car, de nos jours, tout retard scientifique, technologique ou économique affecte inexorablement le présent et hypothèque le futur.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la coopération internationale, prévue pour 1990, offrira un cadre propice à une réflexion commune sur les moyens les plus adéquats de relancer un dialogue global constructif sur les questions de développement. Nous attendons des pays développés l'ouverture et l'engagement capables d'insuffler une nouvelle dynamique aux relations économiques internationales.

La Stratégie internationale du développement pour les années 90 devra également traduire l'engagement et la volonté de l'ensemble de la communauté des nations de faire de la prochaine décennie une période de profondes mutations en faveur de la relance économique des pays du tiers monde. L'humanité pourra ainsi inaugurer le prochain millénaire sur des bases nouvelles et corriger les déséquilibres que le développement inégal du XXe siècle aura engendrés dans le monde.

A cet égard, il y a lieu d'insister sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies, rôle irremplaçable dans la recherche constante de la paix, le renforcement de la coopération internationale et le développement. Les résultats obtenus dans l'accomplissement de cette mission confèrent aujourd'hui à l'Organisation encore plus de crédibilité et d'efficacité, confirmant ainsi la justesse de la confiance que l'humanité lui témoigne. Le renforcement de l'ONU est l'expression la plus tangible de l'unicité du genre humain et de ses aspirations; il signifie que le multilatéralisme, sans lequel aucun problème mondial ne peut trouver de solution véritable, conserve toute sa vitalité. Nous sommes convaincus

M. Semedo (Guinée-Bissau)

que des résultats sans cesse plus probants seront obtenus dans la voie de la paix, de la sécurité mondiale et du développement.

Notre marche commune sur cette voie constitue la seule option viable pour l'humanité. Il faut avoir le courage de l'emprunter si nous désirons véritablement construire un avenir plus prospère et plus équitable et nous réconcilier avec notre monde en le préservant mieux de toute atteinte à son équilibre et à son plein épanouissement. Il importe de ce fait que, pays riches et pays pauvres, nous bâtissions ensemble un nouvel humanisme, qui confirme notre commune volonté de rendre irréversibles les changements actuels, si nécessaires à l'instauration d'un nouveau type de rapports entre les Etats et les nations, basé sur la vision d'un monde plus solidaire.

Mme MUYUNDA (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, d'emblée, d'exprimer les sincères félicitations de ma délégation à M. Garba à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Son élection à ce poste important est un ample témoignage de sa profonde compréhension des problèmes nombreux et complexes qui assaillent l'humanité à l'heure actuelle. Le Président Garba représente un pays épris de paix et ami avec lequel la Zambie et les autres Etats de première ligne déploient des efforts concertés pour instaurer la paix en Afrique australe. Nous sommes donc heureux de le voir occuper cette position importante.

Nous tenons également à rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. Dante Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les débats de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Il a pris ses fonctions à un moment particulièrement critique de la situation en Afrique australe. Nous lui souhaitons de réussir dans ses nouvelles activités.

Je voudrais aussi, au nom de la Zambie, remercier très sincèrement le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, de la constance et du dévouement avec lesquels il s'efforce de trouver un règlement pacifique des conflits internationaux. Nous lui souhaitons plein succès dans cette tâche noble et difficile.

Les présents débats se déroulent dans une atmosphère très prometteuse pour le succès du multilatéralisme, tellement vital pour le bien-être de l'humanité. Le climat de coopération et d'accommodement existant entre les deux superpuissances a des retentissements dans le monde entier et augure bien de l'élimination graduelle

Mme Muyunda (Zambie)

des tensions. Nous nous réjouissons à la perspective de la fin de l'ère de la guerre froide, marquée par une course aux armements sans précédent.

Au seuil de la dernière décennie du XXe siècle - témoin de deux grandes guerres destructrices, parmi d'autres -, nos efforts devraient essentiellement viser à jeter les bases solides de l'élimination finale de toutes les armes de destruction massive.

La question de la limitation des armements et du désarmement doit avoir la plus haute priorité si nous voulons réellement éviter qu'un holocauste nucléaire ne se déclenche, soit par accident soit par erreur de calcul. En fait, il existe d'autres raisons impérieuses de mettre fin à la course aux armements, l'une étant que les ressources limitées du monde ne peuvent soutenir le rythme croissant de la production et du perfectionnement des systèmes d'armes de destruction massive. Il va sans dire que le monde, surtout les pays en développement, profiteraient énormément d'une réaffectation des ressources au profit du développement économique et social. De ce point de vue, nous nous félicitons des efforts déployés actuellement en faveur d'une réduction non seulement du niveau des armes nucléaires des superpuissances mais de celui des forces classiques en Europe. Nous saluons également les initiatives prises récemment pour mettre fin à la fabrication des armes chimiques. Nous espérons que ces efforts aboutiront en fin de compte à l'élimination de toutes les armes nucléaires de la face du globe.

Mme Muyunda (Zambie)

Plus près de chez nous, il est maintenant permis d'espérer qu'il sera mis fin à la situation coloniale en Namibie. Après plus d'un siècle de colonialisme, le plan de règlement contenu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est en cours d'exécution. Mais l'exécution de ce plan de règlement continue de préoccuper vivement la communauté internationale. Les élections auront lieu dans moins de quatre semaines, cependant un certain nombre de questions touchant à l'application de cette résolution n'ont pas été résolues.*

Nous avons maintes fois répété à l'Assemblée et ailleurs que l'Afrique du Sud a des intentions sinistres en Namibie, visant à refuser à la South West Africa People's Organization (SWAPO) la victoire électorale qu'elle mérite. Ce n'est un secret pour personne que l'Afrique du Sud a l'intention de conserver son influence en Namibie, s'arrogeant un rôle dans l'évolution de la constitution d'un nouvel Etat namibien et faisant en sorte que la SWAPO n'obtienne pas la majorité requise des deux tiers. Les mesures prises un peu partout pour intimider les sympathisants de la SWAPO, notamment dans le nord de la Namibie, par les éléments du Koevoet, constituant, il faut bien le constater, l'un des efforts désespérés de l'Afrique du Sud pour atteindre cet objectif. Il n'est pas douteux qu'il s'agit là du coup de pied d'un cheval à l'agonie.

L'assassinat d'un membre important de la SWAPO, Anton Lubowski, à Windhoek, donne du relief à notre souci de la sécurité des dirigeants de la SWAPO. Les agents du maintien de l'ordre en Namibie, par leur formation et leur passé, ne conviennent pas pour protéger les dirigeants de la SWAPO. Il faut bien dire que si les assassinats de dirigeants de la SWAPO continuent, le processus d'application de la résolution 435 (1978) pourrait être sérieusement compromis. Nous demandons au Secrétaire général de prendre d'urgence les mesures voulues pour régler ce problème.

En vertu du Plan de règlement, toutes les forces militaires, paramilitaires et civiles, tous les commandos et les forces ethniques devraient être dispersés et les structures de commandement démantelées. Malheureusement l'Afrique du Sud ne s'est pas entièrement conformée jusqu'à présent aux dispositions de la résolution 435 (1978), créant ainsi une atmosphère de malaise et d'incertitude, qui n'est pas propice au déroulement d'élections libres et régulières en Namibie. Nous tenons à répéter que le fait de ne pas appliquer la résolution 435 (1978) sous sa forme

* Le Président assume la présidence.

Mme Muyunda (Zambie)

primitive et définitive pourrait sérieusement compromettre l'image de marque des Nations Unies, responsables de la supervision et du contrôle des élections en Namibie.

La sincérité de l'Afrique du Sud est à l'épreuve en Namibie. Son comportement lors du processus électoral permettra de décider si la communauté internationale peut ajouter foi à ses promesses de mettre fin à l'apartheid.

Les Nations Unies devraient faire en sorte que toutes les lois discriminatoires et restrictives qui persistent en Namibie soient abrogées comme le prévoit le Plan de règlement. De même, la loi électorale et la proclamation relative à l'Assemblée constituante devraient être conformes aux dispositions des résolutions 435 (1978) et 640 (1989), conformément aux normes internationalement acceptées, afin que le peuple namibien puisse exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Du reste, dans le rapport détaillé qu'il a présenté devant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a affirmé qu'il "restait encore de graves problèmes à résoudre" (A/44/1, p. 3) concernant l'application du Plan de règlement.

Nous tenons à réaffirmer que les Nations Unies portent la responsabilité directe de la Namibie jusqu'à l'accession à l'indépendance. Voilà pourquoi il est absolument indispensable que l'Assemblée générale fournisse les ressources financières nécessaires pour permettre au Conseil de la Namibie d'exécuter son programme de travail pour 1990 jusqu'à l'indépendance. Les Nations Unies devraient même mobiliser les ressources propres à aider la Namibie pendant la période de transition et au-delà.

Il convient de souligner que la jeune Namibie indépendante aura besoin d'assistance en ce qui concerne l'intégration des diverses unités militaires dans la force de défense nationale. C'est pourquoi nous estimons que le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) peut jouer un rôle en assurant une intégration méthodique. Nous demandons donc aux Nations Unies de songer à maintenir en Namibie certains des éléments militaires du GANUPT.

En Afrique du Sud les choses n'ont pas beaucoup changé malgré les déclarations récentes des nouveaux dirigeants, y compris celles d'hier. Le système d'apartheid que les Nations Unies ont condamné à bon escient en tant que crime contre l'humanité reste intacte à ce jour. Il n'y a toujours pas d'indications claires concernant l'abolition immédiate de l'apartheid. Nelson Mandela et bien d'autres prisonniers politiques sont toujours dans les prisons sud-africaines. Le Group Areas Act et l'état d'urgence sont encore appliqués.

Mme Muyunda (Zambie)

S'il veut réaliser des changements pacifiques en Afrique du Sud, le régime de Prétoria devra d'urgence entamer un dialogue sérieux avec les dirigeants authentiques de la majorité noire. A cette fin, nous demandons au régime de Prétoria de remettre en liberté sans aucune condition tous les prisonniers politiques et non seulement quelques-uns d'entre eux, de lever l'interdiction qui frappe l'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et toutes les autres organisations politiques d'Afrique du Sud et d'assurer le retour sans entrave de tous les exilés politiques, de lever l'état d'urgence, de mettre fin aux exécutions et à la détention politiques et de retirer l'armée des townships.

Ces revendications figurent dans un document très important adopté par le Comité spécial sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est réuni à Harare, au Zimbabwe, en mai dernier. Ce document représente à notre avis un moyen de mettre fin pacifiquement à l'apartheid.

On a beaucoup parlé de l'efficacité des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Selon nous, les sanctions économiques et financières appliquées actuellement à l'Afrique du Sud produisent les effets escomptés. Nous tenons à ce propos à remercier les pays qui, à titre individuel, ont imposé des sanctions contre l'Afrique du Sud, et nous les engageons instamment à continuer de les appliquer jusqu'à l'élimination totale de l'apartheid. De même, nous nous adressons aux pays qui, pour satisfaire des intérêts égoïstes, s'opposent aux sanctions contre l'Afrique du Sud pour qu'ils reviennent sur leur position, car sinon nous risquerions un conflit armé sanglant qui irait à l'encontre des intérêts de toutes les nations éprises de paix. Nous voudrions également demander instamment à la communauté internationale d'observer rigoureusement l'embargo obligatoire sur les armes, conformément à la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, et l'embargo des Nations Unies sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud. Les intérêts économiques ne peuvent pas primer les droits de l'homme.

L'apartheid est à l'origine des tensions et des conflits en Afrique australe. C'est pour défendre l'apartheid que l'Afrique du Sud, au cours des années, a commis des actes d'agression et de déstabilisation à l'encontre des Etats de première ligne et des autres Etats de notre région. Elle a utilisé l'action militaire directe et des éléments interposés tels que les bandits de l'UNITA en Angola et les bandits du RENAMO au Mozambique. Selon une récente publication du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le coût total jusqu'à présent de l'agression et de la

Mme Muyunda (Zambie)

déstabilisation dans la région est estimé à environ 46 milliards de dollars des Etats-Unis.

A la suite de l'action militaire directe de l'Afrique du Sud contre l'Angola et le Mozambique et du soutien qu'elle fournit aux groupes de bandits, des milliers de réfugiés de ces pays ont cherché asile en Zambie et dans d'autres pays voisins. Jusqu'à une date récente, la Zambie donnait également asile à des milliers de réfugiés en provenance de Namibie, dont la plupart sont rentrés chez eux depuis, en vertu de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Mme Muyunda (Zambie)

Nous tenons à souligner que malgré ses ressources limitées, la Zambie continuera de fournir refuge et asile à nos frères et à nos soeurs déplacés victimes de l'agression du régime d'apartheid. Il est estimé que l'agression sud-africaine a jusqu'ici entraîné la perte de 1,2 million de vies humaines. Nous demandons par conséquent à la communauté internationale de continuer à apporter une assistance diplomatique et matérielle aux Etats de première ligne et aux autres Etats africains indépendants de la région pour leur permettre de surmonter les effets de l'agression et des actes de déstabilisation de l'Afrique du Sud.

La Zambie se félicite des efforts de médiation en cours pour instaurer la paix en Angola et au Mozambique. Sauf ingérence extérieure dans les affaires intérieures de ces pays, des solutions propres à permettre une paix durable pourront à notre avis être trouvées. A cet effet, nous demandons encore à l'Administration des Etats-Unis de cesser toute assistance à l'UNITA afin que les efforts de réconciliation nationale de l'Angola puissent porter leurs fruits. De même, l'Afrique du Sud devrait mettre un terme à l'assistance qu'elle fournit aux rebelles du RENAMO, au Mozambique, afin de faciliter les efforts de médiation déployés actuellement par le Kenya et le Zimbabwe.

Depuis son indépendance, la Zambie a noué et entretenu des relations amicales avec les pays voisins. Nous sommes convaincus que le règlement des différends par le dialogue est le seul moyen de favoriser le bon voisinage. Cela est d'ailleurs conforme à la Charte des Nations Unies qui recommande que l'on règle les différends internationaux par des moyens pacifiques afin de ne pas compromettre la paix, la sécurité et la justice internationales. Comme l'Assemblée le sait, la Zambie et le Zaïre, après des années de dialogue, ont réglé de manière bilatérale un différend frontalier très ancien.

Au Sahara occidental, nous continuons d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour organiser un référendum qui donnerait au peuple sahraoui le droit de décider du destin politique de son pays.

La Zambie est satisfaite de l'évolution des relations entre le Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne. Nous nous félicitons de l'Accord, signé à Alger le 31 août 1989, établissant des relations diplomatiques entre ces deux pays voisins.

Partout ailleurs en Afrique, nous suivons avec beaucoup d'intérêt les divers efforts qui sont faits pour réduire les tensions et les conflits.

Mme Muyunda (Zambie)

Au Moyen-Orient, la question de Palestine, qui est au coeur des conflits de la région, reste posée depuis longtemps. Tant qu'on ne traitera pas convenablement la question des droits inaliénables du peuple palestinien, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient. C'est pourquoi la Zambie appuie sans ambiguïté la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité. L'Intifada héroïque est la preuve éclatante que rien n'arrêtera les Palestiniens dans leur recherche de la liberté, de la dignité et de leur droit à une patrie.

Au Liban, nous demandons la cessation des hostilités et le retrait de toutes les forces étrangères afin d'instaurer un climat permettant au peuple libanais de résoudre lui-même le problème. En attendant, la Zambie se félicite des efforts de médiation qui sont faits par la Ligue des Etats arabes.

Dans le Golfe, les armes se sont tuées mais le cessez-le-feu reste précaire, car la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité n'a pas été pleinement appliquée. La communauté internationale doit déployer des efforts supplémentaires afin d'instaurer une paix durable dans la région. Par conséquent, nous invitons les parties directement intéressées à coopérer avec le Secrétaire général dans les efforts constants qu'il fait pour que soit appliquée la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

En Afghanistan, loin d'instaurer une atmosphère propre à conduire à un règlement pacifique du problème, le retrait des forces soviétiques semble avoir ouvert la voie à un auto-anéantissement. Les souffrances engendrées par un conflit prolongé dans ce pays tourmenté ont dépassé toutes les prévisions dans leur durée. Nous prions tous ceux qui peuvent exercer une influence sur les parties au conflit de jouer leur rôle afin d'instaurer un climat propice à la pleine application des Accords de Genève.

A Chypre, nous devons nous efforcer d'éliminer la méfiance qui est la cause principale de la situation actuelle. A cet égard, nous demandons le retrait de toutes les troupes étrangères de la région afin d'ouvrir la voie au succès des entretiens intercommunautaires. Il faut de la même façon encourager le Secrétaire général de l'Organisation à poursuivre ses efforts de médiation.

Le Kampuchea subit depuis des années des ravages et d'indicibles souffrances. Nous avons été heureux d'apprendre récemment des autorités vietnamiennes qu'elles avaient entièrement retiré leurs forces du Kampuchea. Nous demandons à la communauté internationale, et aux pays membres de l'Association des nations de

Mme Muyunda (Zambie)

l'Asie du Sud-Est en particulier, d'assurer le succès des efforts de paix qui sont faits à travers les réunions officieuses de Jakarta.

Dans la péninsule Coréenne, nous devons nous efforcer de démanteler les barrières artificielles qui, depuis longtemps, empêchent la réunification des deux Corée. A cet égard, il convient de considérer la présence des forces étrangères dans la péninsule comme un obstacle majeur au règlement pacifique du problème coréen. Nous invitons tous les intéressés à profiter de l'amélioration du climat politique international pour trouver le moyen de mettre fin à ce problème ancien.

La situation en Amérique centrale inquiète beaucoup tous les peuples épris de paix du monde. La Zambie a appuyé les initiatives de paix des pays du Groupe de Contadora et l'Accord d'Esquipulas II destinés à trouver une solution pacifique aux problèmes de l'Amérique centrale. La réunion de Tela qui s'est tenue récemment constitue un pas de plus qu'a accompli la population de la région sur la voie du règlement de ses problèmes par des moyens pacifiques. Cette réunion, qui a vu la participation active du Secrétaire général des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains, mérite le plein appui de la communauté internationale.

La question de l'usage et du trafic de la drogue constitue une menace sociale sérieuse. Encouragés par les énormes profits tirés de la vente de drogues illégales, les cartels de la drogue ont acquis le statut d'armées privées qui menacent la sécurité des pays producteurs comme des pays consommateurs. Le monde doit s'unir contre cette nouvelle menace afin de rendre impossible le blanchiment de l'argent de la drogue et la livraison des stupéfiants à leurs usagers. A cet égard, la Zambie a adopté un ensemble de lois contre le trafic et la consommation de drogues.

Au cours de cette session, l'Assemblée ne peut manquer de se consacrer à la grave situation économique internationale. Les éléments positifs et encourageants auxquels assiste actuellement la communauté mondiale dans les domaines politique et militaire contrastent fortement avec les tendances des relations économiques internationales.

Pour la majorité des populations du monde, le problème de la dette extérieure continue de représenter une grave menace à leur bien-être économique et social. L'année dernière, les pays en développement ont reçu 92 milliards de dollars des pays développés sous différentes formes d'aide au développement. En retour, ces pays ont accordé 142 milliards de dollars aux pays développés pour rembourser

Mme Muyunda (Zambie)

d'anciens prêts, ce qui constitue un transfert net de ressources financières de 50 milliards de dollars en faveur des pays développés. Cette tendance aux transferts négatifs s'accroît depuis 1984, date à laquelle elle est apparue. En termes économiques simples, elle se traduit par une existence humiliante dans la pauvreté, par la malnutrition, par la mortalité infantile et par la dégradation morale pour de nombreuses populations du monde en développement.

Pendant des années, de nombreux pays en développement se sont lancés dans différents programmes destinés à restructurer leurs économies, obtenant des taux de croissance positifs.

Mme Muyunda (Zambie)

Nous sommes heureux de voir que la réduction de la dette a été largement acceptée comme étant le moyen de résoudre le problème critique de la dette. Toutefois l'objectif de la réduction de la dette telle qu'elle a été envisagée dans le Plan Brady n'a pas été atteint. Les résultats pratiques continuent de nous échapper en raison du problème du sous-financement dû à une absence de consensus sur l'ampleur de l'engagement des banques commerciales et des institutions financières internationales envers la réduction de la dette. Les institutions financières internationales doivent manifestement continuer à jouer un rôle majeur dans le processus de la réduction de la dette. Ceci exigera inévitablement un complément de ressources pour ces institutions, de façon à ce que les fonds consacrés à la réduction de la dette viennent s'ajouter au niveau actuel de flux financiers.

Mon gouvernement apprécie les efforts qui sont faits par les pays créanciers pour annuler certaines dettes en recouvrement pour les pays en développement. Dans le cas de la Zambie, cette mesure a fourni un appui financier critique dont elle avait un besoin urgent pour établir un niveau minimum de capacité d'importation et pour alléger le fardeau de l'ajustement. En dépit de cet appui, d'autres mesures de réduction de la dette continuent d'être nécessaires pour stimuler une croissance durable. Ceci est une réalité non seulement pour la Zambie mais également pour tous les pays affligés par la dette.

On peut plaider comme toujours, l'accès plus libéral des marchés des pays développés aux pays en développement. Des engagements plus positifs envers la libéralisation dans le cadre de l'Uruguay Round sont nécessaires pour donner de véritables possibilités aux pays en développement d'élargir leur production et leurs recettes d'exportation.

Il convient de se rappeler que l'affaiblissement relatif de la croissance de la production des pays en développement et le déclin des recettes d'exportation en devises, causés par la diminution de la capacité d'exportation provoquée par le service de la dette et la baisse des prix d'exportation ont eu aussi l'effet défavorable de diminuer le volume de commerce entre ces pays. De 7,8 % de commerce global en 1981, le commerce entre pays en développement est passé à 5,1 % en 1987. Cette évolution négative se passe à un moment où les arrangements commerciaux préférentiels ont été élaborés pour créer de meilleures complémentarités dans les structures de production des pays en développement, comme moyen de moderniser rapidement leurs économies et d'améliorer leur position dans la répartition

Mme Muyunda (Zambie)

internationale du travail. Face aux énormes blocs de commerce régionaux des pays industrialisés, cette diminution menace de marginaliser encore plus les pays en développement étant donné qu'il s'agit de marchés moins importants pour les pays développés.

Les tendances sur les marchés des produits de base, telles qu'elles sont reflétées par l'effondrement récent des prix du café, de l'huile de palme, des bananes, de l'aluminium et du maïs, sont loin d'être favorables. Ceci est dû à un certain nombre de facteurs, y compris les produits de remplacement et certains progrès récents dans les domaines de la science et de la technique qui réduisent la demande de produits primaires. Ma délégation se félicite du lancement du fonds commun de produits de base comme moyen viable de stabiliser les recettes d'exportation provenant des produits primaires.

La communauté internationale a l'occasion et les moyens d'attaquer globalement le sous-développement. Nous avons les possibilités offertes par l'esprit du multilatéralisme auquel nous souscrivons tous. Les Nations Unies et leurs agences spécialisées demeurent des enceintes indispensables de négociation d'un système libéral, viable et durable de relations internationales pour régir le développement soutenu de tous les peuples du monde. Le multilatéralisme offre une communauté d'intérêts, une base sur laquelle des efforts conjugués pour lutter contre le sous-développement peuvent être adoptés et appliqués. C'est dans ce contexte que ma délégation se félicite des préparatifs qui sont en cours pour la session extraordinaire des Nations Unies consacrée à la coopération économique internationale prévue pour avril 1990, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui devraient avoir lieu en 1992.

Nous avons aussi les opportunités qui nous sont offertes par l'interdépendance croissante entre économies du monde. L'interdépendance demeure un moyen valable de développer les opportunités économiques globales de façon à ne pas prolonger le terrible gaspillage de ressources humaines qui a lieu actuellement dans les pays en développement. L'évolution rapide de la science et de la technique, associée à l'évolution des dotations en facteurs de production et des forces de marché, donnent à l'économie mondiale des avantages comparatifs dont pourraient éventuellement bénéficier la vaste majorité des pays en développement, qui se trouvent aux prises avec la crise du sous-développement. Cela nécessite uniquement

Mme Muyunda (Zambie)

la volonté politique des grands acteurs de l'économie mondiale pour que les lois des forces du marché suivent leur cours.

Comme le demande l'Assemblée générale dans ses résolutions souscrivant au nouvel ordre économique international, les pays en développement doivent pouvoir participer de façon positive à l'économie mondiale. Les dangers politiques, idéologiques et moraux inhérents aux déséquilibres globaux actuels l'emportent de loin sur les risques qu'il y aurait à permettre aux pays en développement de jouer un rôle plus actif dans la formulation de la politique économique globale et de participer plus largement aux vastes possibilités de développement.

Nous sommes beaucoup plus conscients aujourd'hui du rôle critique que joue un environnement sûr dans le développement soutenu et même la survie de l'humanité. En fait, il faut s'attacher sérieusement à produire sans détruire. Dans ce contexte, la Zambie a adopté des lois sur l'environnement. Cette législation oblige les politiciens à faire en sorte que toutes les questions relatives à l'environnement soient pleinement incorporées dans les plans nationaux de développement.

La Zambie se félicite de la coopération internationale sur les questions écologiques car les différents agents de tension et les dommages infligés à l'environnement sont essentiellement internationaux. C'est dans cet esprit que la Zambie se félicite de la convocation en 1992 au Brésil, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous espérons que la Conférence fournira des principes directeurs à l'échelle globale pour le maintien de l'équilibre entre l'homme et la nature.

La coopération est bien nouvelle dans la longue histoire de l'humanité. L'esprit héroïque du multilatéralisme qui se dessine maintenant, avec le prestige croissant et le rôle constructif des Nations Unies dans les affaires du monde, ont établi des bases plus fermes pour la lutte suprême que mène l'humanité en vue d'établir son confort, sa sécurité, sa prospérité. Ma délégation aimerait quitter cette assemblée avec la ferme conviction que cette fondation sera utilisée scrupuleusement par tous les pays du monde pour résoudre les problèmes encore en suspens de la paix, de la démocratie et du sous-développement, de l'usage illicite et du trafic de stupéfiants ainsi que celui de la dégradation de l'environnement. Les chefs d'Etat et de gouvernement et les délégations nationales qui ont pris la parole avant moi, partagent le même point de vue.

Mme Muyunda (Zambie)

Je présente à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale mes vœux de plein succès dans ses délibérations.

M. HURST (Antigua-et-Barbuda) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous apporte les salutations fraternelles de mon peuple et nos félicitations à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Votre pays et le mien sont unis par des liens historiques et culturels profonds qui soulignent la nécessité d'un appui et d'une coopération mutuels. Toutefois, étant donné vos qualités personnelles et la hauteur de vues que vous apportez à la présidence, vous pouvez compter sur l'appui infailible de ma délégation.

Permettez-moi d'adresser mes remerciements au président sortant, M. Dante Caputo, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé nos débats pendant l'année écoulée. Il nous a beaucoup encouragés et les résultats de sa présidence, ont été des plus satisfaisants.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

Je tiens à adresser les très sincères remerciements de mon pays au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et aux organes des Nations Unies pour l'aide fournie à Antigua-et-Barbuda à la suite de l'un des cyclones les plus dévastateurs qui se soient jamais déchaînés dans les Caraïbes orientales. Les dégâts infligés à mon pays ont été considérables, mais la réaction de la communauté internationale raffermi ma confiance et celle de mon peuple dans l'efficacité des organes des Nations Unies et dans la bonne volonté de l'humanité.

Il y a 50 ans, le chaos, la brutalité et le caractère destructeur de la seconde guerre mondiale ont frappé l'humanité. Les Nations Unies, qu'on ne l'oublie pas, ont été créées à la fin de cette conflagration pour promouvoir la paix, la sécurité, la reconstruction économique et l'autodétermination. Aujourd'hui, les Nations Unies jouent un rôle essentiel dans la promotion soutenue de la paix, dans les grands progrès effectués vers le développement et dans les efforts de reconstruction d'un grand nombre de pays dont le fonctionnement a été affecté par des désastres naturels ou dus à l'homme.

Cette année, tandis que le peuple d'Antigua-et-Barbuda lutte pour venir à bout de la dévastation provoquée par un ouragan, la raison d'être des Nations Unies apparaît à l'évidence. L'Office du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) méritent nos éloges pour le soutien et les promesses d'assistance continue données à mon pays immédiatement pour faire face aux dangers entraînés par cette catastrophe naturelle.

Deux dangers très inquiétants et implacables dus à l'homme préoccupent mon pays et menacent les pays les plus puissants de l'hémisphère; il s'agit du terrorisme et du trafic des stupéfiants. Ce sont là deux causes graves de préoccupation pour les décideurs des deux îles qui forment mon pays.

Il y a moins d'un an, des mercenaires ont essayé en vain d'envahir la République des Maldives. Cet acte flagrant de terrorisme est une menace à la souveraineté de tous les petits pays dans chaque hémisphère, qui draine des ressources insoupçonnées de nos maigres ressources. Mon pays ne peut guère se permettre de consacrer ses maigres ressources en devises étrangères à l'acquisition de matériel militaire. Nous avons le choix : acheter davantage de tracteurs, installer le téléphone dans un village éloigné, décerner des bourses à des jeunes qui le méritent, réparer des routes secondaires pour que nos agriculteurs puissent transporter leurs produits au marché, ou accroître notre budget publicitaire pour

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

attirer chez nous les affaires et le tourisme. Mais la menace montante du terrorisme entraîne un détournement de ces maigres ressources vers l'achat de fusils, de munitions et d'uniformes militaires. C'est une menace qui nous incite à demander l'aide des Nations Unies. Mon pays se joindra à une vingtaine de petits pays pour parrainer un projet de résolution présenté par la République des Maldives, demandant la création d'une sorte de force de maintien de la paix des Nations Unies qui viendrait en aide à un tout petit Etat sur la demande de son autorité légitime, dans le cas d'une menace terroriste à sa souveraineté.

Dans ma région immédiate, les Caraïbes orientales, huit pays, dont le mien, ont constitué une force régionale de sécurité qui offre une meilleure protection que celle pouvant émaner d'un Etat membre, à titre individuel. Cependant Antigua-et-Barbuda est favorable à une approche plus large, telle que celle proposée dans le projet de résolution présenté aux Nations Unies par la Jamaïque. La création d'une unité multilatérale, constituée sous les auspices des Nations Unies, est une idée qui nous plaît. Cette unité aurait la capacité de donner assistance, dans des situations qui exigent des capacités de renseignement et d'interdiction, capacités qui dépassent actuellement les possibilités du système régional de sécurité de la région des Caraïbes. Que beaucoup de petits pays et beaucoup de pays insulaires en développement soient disposés à appuyer cette idée montre à l'évidence la confiance croissante que nous plaçons dans les Nations Unies.

Ces deux dernières semaines, tous les chefs d'Etat du continent américain qui ont pris ici la parole se sont prononcés sur le fléau du trafic des drogues. Les Présidents des Etats-Unis et de la Colombie ont noté que la menace à la démocratie que représentent les cartels de la drogue est réelle et présente. La menace à la souveraineté de mon pays est bien réelle. Les magnats riches et puissants de la drogue, lorsqu'ils seront chassés de leurs châteaux dans un pays, se tourneront vers des Etats moins agressifs pour y poursuivre leurs activités criminelles. Pour devancer la perspective de passer d'un statut de point de transit dans le trafic de la drogue à celui de centre de raffinage pour la production de ces substances, nos pays insulaires ont l'intention de demander une protection accrue des Nations Unies. Pour une industrie qui ne cède en importance, du point de vue économique, qu'au commerce des armes, et dont les bénéfices dépassent le montant total du service de la dette, nous cherchons à combattre un désastre dont les conséquences sont plus terribles que la dévastation que pourrait semer tout un été d'ouragans.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

L'abus des drogues sape les fondements mêmes des civilisations et des cultures que les générations passées nous ont léguées; il transforme ses victimes en créatures méconnaissables et détruit nos jeunes plus sûrement que ne peut le faire une tempête. Les pourvoyeurs de cette malédiction doivent être arrêtés et châtiés. Des petits pays comme le mien se rendent compte de la force supérieure que possèdent les magnats de la drogue. Antigua-et-Barbuda se portera donc coauteur du projet de résolution qui doit être présenté par la Trinité-et-Tobago, qui propose la création d'un tribunal international ayant juridiction pour traduire en justice et condamner ces marchands de la mort apatrides pour lesquels le caractère sacré de la vie ne veut rien dire.

Le trafic de la drogue et la menace du terrorisme ont le pouvoir de saper notre souveraineté, mais les dommages infligés à l'environnement, dont résulte le réchauffement global, menacent d'inonder les côtes de tous les pays et d'engloutir complètement les pays insulaire à basse altitude.

En mars dernier a été convoquée une rencontre au sommet sur la protection de l'atmosphère globale. Les dirigeants de 24 pays ont adopté une résolution commune qui s'adresse à toutes les nations. La Déclaration de La Haye soulignait que le problème de l'environnement est mondial et exige des solutions conçues à l'échelle du globe. La nature des dangers intrinsèque exige la recherche de remèdes propres à préserver l'écosystème et à permettre à l'humanité de vivre dignement dans un environnement mondial viable. Tous les Etats ont une obligation à l'égard de leur population et des générations futures. Voilà pourquoi des mesures s'imposent pour la réglementation, le soutien et un ajustement qui tienne compte de la participation et de l'apport potentiel des Etats à des degrés divers de développement.

Beaucoup de pays en développement contribuent à cette dégradation, car leur population grandissante abat les forêts pour se procurer du bois et pour utiliser les terres à des fins d'élevage et d'agriculture, comme l'ont fait les pays développés pendant des siècles.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

La gravité de la crise qui se profile en conséquence peut être déduite des projections informatiques qui montrent que l'accumulation de gaz carbonique dans l'atmosphère, résultat du développement, pourrait accroître la température moyenne de la terre de 3 à 9 degrés Fahrenheit d'ici à l'an 2050. Les conditions climatiques en résultant pourraient rendre infertiles de vastes étendues de terre qui aujourd'hui servent à la production agricole, et les océans pourraient monter de plusieurs pieds, inondant de vastes étendues de littoral, ce qui ferait disparaître dans l'océan d'innocents pays insulaires qui n'y seraient pour rien.

A n'en pas douter, tous les pays reconnaissent de plus en plus la gravité du problème de l'environnement. Collectivement, des mesures spécifiques peuvent être prises par les nations du monde afin de sauvegarder notre planète. On pourrait lever des impôts spéciaux sur l'émission de gaz carbonique, ce qui contribuerait à encourager la conservation. Des études sur l'environnement devraient faire partie intégrante des procédures de prêts au sein des pays afin d'empêcher les banques locales de dégager des fonds pour des projets qui détruisent l'habitat. Il conviendrait d'accroître les crédits consacrés à la recherche sur les sources d'énergie nouvelles, y compris l'énergie solaire, et à la conception de réacteurs nucléaires plus sûrs. Il faudrait accorder une aide financière aux pays en développement pour leur permettre de construire des centrales électriques à haut rendement. Certes, un certain nombre d'autres mesures coûteuses pourraient être prises, mais il est hautement souhaitable de prendre une mesure simple comme l'établissement d'un programme international de plantation d'arbres.

Mon pays est conscient que le problème est des plus complexes. Antigua-et-Barbuda partage le point de vue énoncé par le Secrétaire général du Commonwealth selon lequel "les travaux actuels sur les gaz de serre et le réchauffement de la terre exigent la conjugaison des connaissances des physiciens, des météorologistes, des biologistes, des géographes, des économistes, des juristes, des ingénieurs ... régler ces problèmes de manière satisfaisante est une gageure tant pour les hommes d'Etat que pour les penseurs". Il est généralement reconnu que toute solution exige une coopération multilatérale. Nous insistons sur l'application du principe du multilatéralisme, car nous sommes conscients qu'il faut à nouveau se servir du mécanisme des Nations Unies pour prendre l'initiative et apporter un appui sur le plan technique.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

Antigua-et-Barbuda sollicite également l'appui de la communauté des nations pour faire progresser l'idée qu'il faut modifier la façon de mesurer le bien-être économique des pays insulaires en développement. Nous réaffirmons que l'emploi des indicateurs économiques classiques pour mesurer le niveau de vie des pays insulaires en développement n'est ni approprié ni réaliste.

Les indicateurs classiques donnent une fausse image de notre solidité économique, ignorent la fragilité de notre base économique et n'apportent pas de correction aux coûts élevés disproportionnés qu'entraîne la fourniture de services courants à de petites populations. Le PNB par habitant est le grand coupable. Il ne tient pas compte du fait que le tourisme, artère économique vitale de nombreux pays insulaires en développement, dont le mien, exige des dépenses de promotion très élevées, ce qui n'est pas le cas des exportations de produits manufacturés. Les dépenses à des fins publicitaires se font dans les pays développés d'où viennent les touristes, d'où un transfert permanent de devises fortes chèrement acquises vers les pays développés. Mais cette dépense doit être assumée. La promotion est la condition sine qua non de la réussite d'une économie reposant sur le tourisme; 60 % de la production intérieure brute de mon pays viennent du tourisme. L'indicateur qu'est le PNB par habitant ne tient pas compte de cet élément important; de même, il ne donne pas une idée juste de notre vulnérabilité. Le mois dernier, il a suffi d'un ouragan pour détruire en 12 heures les 50 années qu'il avait fallu à mon gouvernement pour créer un réseau de distribution d'électricité opérationnel. Les dégâts causés à nos maisons, nos écoles, notre unique hôpital, nos récoltes et surtout à notre industrie de la pêche dépassent en dollars les excédents cumulés de cinq années d'exportation. Les difficultés résultant du cyclone Hugo sont aggravées par des contraintes économiques dues à la petite taille de notre pays, à la disparition progressive des marchés préférentiels, au déclin de l'aide publique au développement et aux conditions restrictives d'accès à des prêts à des conditions de faveur. Une fois de plus, les pays en développement plaident en faveur de l'utilisation d'indicateurs économiques plus fiables et d'une assistance spéciale venant des Nations Unies et de leurs nombreux organes.

Au cours des six dernières sessions, Antigua-et-Barbuda a été à l'avant-garde en ce qui concerne la question de l'Antarctique. Une fois de plus, nous voudrions rappeler ici que l'Antarctique est la dernière frontière de l'humanité. L'intrusion de l'homme dans cette région, si elle n'est pas surveillée et réglementée avec soin, peut modifier de façon dramatique les courants océaniques et

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

les conditions météorologiques de la terre. L'Antarctique est l'élément régulateur le plus important des systèmes météorologiques de la terre; toute modification de l'environnement de l'Antarctique peut avoir de terribles répercussions sur le climat et l'environnement en d'autres points du globe.

L'année dernière, nos regrets étaient fondés lorsque nous avons appris la décision des parties consultatives au Traité de l'Antarctique de ne pas tenir le moindre compte de la résolution 42/46 de l'Assemblée générale, du 30 novembre 1987, qui demandait qu'un moratoire soit imposé aux négociations sur l'instauration d'un régime des ressources minérales tant que tous les membres de la communauté internationale ne seraient pas en mesure de participer à part entière aux négociations. Cette année, nous voyons une lueur d'espoir dans le fait que trois des Etats parties au Traité ont déclaré qu'ils ne signeront pas la convention sur les ressources minérales, prônant à la place la création d'un "parc sauvage de l'Antarctique". Nous nous en félicitons. Antigua-et-Barbuda persiste à demander la participation directe de l'ONU et l'entière coopération des Etats parties au Traité avec le Secrétaire général ou son représentant.

De nombreuses découvertes récentes dans le domaine technique ont apporté de grands changements dans le bien-être national de différents pays en développement. A mesure que s'accélère le rythme des changements technologiques, les petits pays en développement qui essaient de ne pas se laisser distancer voient leurs ressources mises à rude épreuve. Mon pays est néanmoins décidé à utiliser les produits de la science et de la technique pour atteindre ses objectifs de développement. Les efforts que nous faisons depuis longtemps pour acquérir et renforcer nos compétences nationales dans le domaine de la science et de la technique ont revêtu un caractère d'urgence maintenant que nous nous efforçons d'améliorer la situation économique et sociale grâce à un accroissement de la production, l'augmentation de nos recettes à l'exportation et une plus grande compétitivité sur le plan international. Pour être en mesure de renforcer les structures de nos institutions d'enseignement dans le domaine des sciences et de la technique et d'améliorer la gestion de la science et des techniques, mon pays doit inciter la communauté internationale à accroître les transferts de technologie vers les petits pays dans des conditions acceptables pour tous.

Les îles des Caraïbes étaient jadis habitées par un peuple de marins ancien et robuste; du fait de la cupidité et de la méchanceté de l'homme, ces populations ont été décimées au point de presque disparaître. Les vestiges de cette civilisation sont dispersés dans toutes les îles des Caraïbes. Antigua-et-Barbuda se voit donc

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

forcé d'élever la voix pour réclamer la protection des peuples autochtones dans le monde moderne.

Si nous lançons cet appel, c'est parce que nous savons qu'en ce siècle, les ethnocides, les génocides et la disparition de différents groupes ethniques et tribaux ont été plus nombreux que dans toute autre période de l'histoire. En 1988, plus de 200 000 autochtones de par le monde ont été massacrés et plus de 2 millions ont été contraints de fuir leur patrie.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

La violence exercée à l'encontre des populations autochtones n'est en rien fortuite. Cette violence se produit, le plus souvent, lorsque des Etats ou des groupes dominants cherchent à imposer leur plein contrôle à des minorités ethniques ou tribales. Nombre d'autochtones vivent dans les régions les plus reculées et les moins explorées de leur pays. Ils ont été repoussés si loin qu'ils livrent un combat ultime contre l'agression. Mais ils luttent, comme les peuples héroïques des Caraïbes le firent au cours des siècles passés, contre des adversaires beaucoup plus redoutables auxquels ils finiront très probablement par succomber. Dans quelques décennies à peine le sort des populations autochtones encore présentes dans le monde pourrait à jamais se jouer. Antigua-et-Barbuda est tout disposée à appuyer la proposition du Groupe pour l'étude des populations autochtones, qui compose le Sous-Comité des Nations Unies pour la protection des minorités, de proclamer 1992 année internationale des peuples autochtones du monde.

Le combat que livre l'Afrique pour se libérer totalement n'aboutira que si l'apartheid disparaît. Nous sommes convaincus que la majorité opprimée d'Afrique du Sud - la population noire - recouvrera bientôt sa liberté grâce au soutien infailible des Nations Unies. Cette année l'Assemblée générale consacrera à nouveau une session extraordinaire à l'apartheid. Mais nous sommes persuadés que le régime raciste de Pretoria passera outre les résolutions qui seront certainement proposées ayant jusqu'ici méprisé en toute impunité celles qui furent adoptées l'année dernière. Il faut contraindre l'Afrique du Sud à lever toutes les dispositions de l'état d'urgence, à mettre fin à l'interdiction frappant toutes les organisations politiques, à rétablir la liberté de parole et de déplacement et à entamer un dialogue avec les représentants de la population majoritaire. Mon pays se dit de nouveau favorable à l'adoption de sanctions obligatoires et globales contre le régime raciste afin de le contraindre à s'y conformer.

Antigua-et-Barbuda demande une fois encore la remise en liberté de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques et que soit mis fin aux mesures de harcèlement dont Mgr Desmond Tutu et le pasteur Alan Boesak sont victimes.

Antigua-et-Barbuda condamne les racistes sud-africains parce qu'ils font obstacle à l'indépendance de la Namibie. Les Etats Membres des Nations Unies ne doivent pas demeurer indifférents; nous ne devons pas permettre à l'Afrique du Sud de bafouer les accords qui sont le fruit de nos efforts. Si nous ne faisons pas reculer l'Afrique du Sud, nous décevrons le monde qui souhaite tant que la Namibie occupe la place légitime de 160e Etat Membre des Nations Unies. Les hommes et les

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

femmes du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), ces fonctionnaires internationaux sur place en Namibie, ont mis leurs vies en péril; plusieurs ressortissants de mon petit pays servent la Namibie dans le cadre du GANUPT. L'Assemblée doit faire en sorte que leur tâche ne soit pas vaine et que l'Afrique du Sud se conforme à la résolution 435 (1978). Nous n'accepterons pas que tout ce qui est entrepris se solde par un échec.

Toujours à propos du continent africain, j'en viens maintenant au Sahara occidental. Antigua-et-Barbuda appuie pleinement le plan de paix du Secrétaire général des Nations Unies et du Président de l'Organisation de l'unité africaine. Nous appuyons la lutte que mène le peuple du Sahara occidental pour l'autodétermination et faisons nôtres tous les efforts internationaux visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région du Maghreb.

Qu'il me soit permis de dire brièvement quelques mots de ma propre région. Antigua-et-Barbuda se félicite de l'évolution de la situation en Amérique centrale, qui aboutira certainement à la paix. Nous appuyons la résolution 637 (1989) du Conseil de sécurité relative à l'Accord d'Esquipulas II. Comme dans nos déclarations précédentes nous disons que l'injustice économique est à l'origine d'un grand nombre de conflits locaux qui font rage dans cette région, des conflits qui ont été aggravés par la guerre froide. Les guerres par procuration sont en net déclin et nous nous félicitons de la démobilisation et du rapatriement des forces irrégulières. Les nations pauvres, qui disposent de stocks limités, ne peuvent se permettre de voir leurs maigres ressources dilapidées par les guerres. Le renforcement de la démocratie dans la région se poursuivra si la paix demeure, et des réformes économiques doivent être entreprises à cette fin. Les peuples d'Amérique centrale, en particulier le peuple de Panama, peuvent compter sur notre sympathie en cette ère d'extrêmes difficultés. Nous espérons sincèrement que les nombreuses crises qu'ils connaissent finiront par se régler.

Encore plus loin de chez nous, la situation en Afghanistan nous désole. Malgré un accord sur le règlement de la situation en Afghanistan et l'adoption unanime de la résolution 43/20 du 3 novembre 1988, le peuple afghan continue de souffrir. Mon pays renouvelle son appui à la lutte que mène ce peuple pour parvenir à l'autodétermination et recouvrer une pleine autonomie.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

Au Liban, la population doit pouvoir vaincre ses divergences sans intervention injustifiée. Mon pays est tout disposé à appuyer toute proposition qui permettrait au Liban d'exercer une souveraineté entière sur l'ensemble du pays et garantirait le retrait des troupes étrangères du sol libanais.

Le conflit du Moyen-Orient dans son ensemble continue d'avoir des incidences à plus vaste échelle. Les décisions prises par le Conseil national palestinien à Alger, en novembre 1988, et à Genève le mois suivant, ont suscité un élan diplomatique qui a pris le pas sur la méfiance et le doute. Une conférence de paix internationale s'impose. Les intérêts de chacun seront au mieux sauvegardés par l'instauration d'un dialogue et la tenue de négociations dans un climat consacré à un règlement pacifique. Les Nations Unies doivent poursuivre la recherche d'un règlement durable reposant sur le droit de chaque Etat et de chaque population de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

En Asie du Sud-Est, les deux Corée semblent permanentes. La République de Corée a fait part à maintes reprises de son désir de devenir Membre des Nations Unies. Antigua-et-Barbuda ne voit aucune raison ni explication logique pour lui refuser cette admission. De plus, nous trouvons parfaitement injuste que cette admission lui soit refusée pour des motifs autres que ceux stipulés dans la Charte des Nations Unies.

L'année dernière à la même époque, nous avons été encouragés par l'évolution de la situation au Cambodge. Hélas, la conférence qui s'est réunie à Paris sur l'initiative du Gouvernement français n'est pas parvenue à obtenir un engagement direct des diverses factions. Mais elle a permis de dégager les éléments de base d'un accord d'ensemble et de définir les aspects essentiels d'une solution. Il faut espérer que les efforts en faveur de la paix et de la justice au Kampuchea ne connaîtront aucun relâchement.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

A Chypre, le fait que les dirigeants des deux parties au conflit se sont engagés à réaliser un règlement d'ensemble est de bon augure. Il est encourageant que le Secrétaire général ait déclaré que nous sommes maintenant parvenus à un point critique. Antigua-et-Barbuda accorde, en conséquence, son soutien total à cet effort et prie instamment les deux parties de parvenir, dans le courant de cette année, à une solution acceptable.

A l'instar de Chypre, les petits pays tels que le mien, se tournent de plus en plus vers le droit international pour trouver une protection et nous sommes très sensibles au rôle des Nations Unies dans la promotion du respect du droit. Le déversement illégal de déchets dangereux dans les pays en développement exige une intervention immédiate des Nations Unies. Il est injuste et inconcevable que les sociétés riches fassent porter le fardeau de leurs sous-produits aux pays qui s'efforcent de préserver leur écosystème fragile pour les générations présentes et à venir. Il serait suicidaire pour les Caraïbes d'accepter les déchets des sociétés industrielles, étant donné que leurs populations dépendent totalement de chaque kilomètre carré de notre terre et de la mer. Antigua-et-Barbuda demande que soit instauré un régime international strict destiné à protéger tous les pays en développement afin qu'ils ne deviennent pas les décharges publiques de déchets dangereux.

La demande formulée par ma délégation aux Nations Unies en faveur d'une assistance et d'un soutien à nos efforts de relèvement à la suite du cyclone, de l'établissement d'une force ou unité multilatérale, de la création d'un tribunal international de justice criminelle, de la fourniture d'un leadership et d'un appui concernant les questions relatives à l'environnement et quelques autres questions dont j'ai dressé l'inventaire, pourrait sembler indiquer que mon petit pays en développement et peut-être d'autres petits pays sont disposés à céder ou à échanger des éléments de leur souveraineté afin de s'assurer une plus grande sécurité et de meilleures conditions de vie. Mon pays est jalousement attaché à sa souveraineté. Antigua-et-Barbuda demeurera un pays libre et pleinement indépendant aussi longtemps que survivra le système d'Etat-nation. Mon premier ministre, le Très Honorable Vere Cornwall Bird, est, depuis 50 ans cette année, au premier plan de la lutte pour gagner notre indépendance, améliorer notre niveau de vie, et même nous inculquer la fierté de notre patrimoine. Il continue à nous transmettre un legs auquel nous ne renoncerons jamais. Antigua-et-Barbuda fera tout son possible pour assurer son développement constant, une paix durable et la survie de l'humanité grâce à des efforts multilatéraux. Cependant, nous ne sommes pas plus

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

disposés à céder notre souveraineté que le pays le plus puissant de l'un ou l'autre hémisphère.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : S. A. R. le Prince Saud Al-Faisal, Ministre des affaires étrangères, aurait aimé prendre la parole aujourd'hui ici même à l'Assemblée, mais certains événements contraignants liés aux faits nouveaux survenus à la suite des efforts tentés par le Royaume d'Arabie saoudite pour contribuer à trouver une solution au problème libanais l'obligent à demeurer dans le Royaume. Il m'a prié, Monsieur le Président, de vous transmettre ses salutations et de vous donner lecture, en son nom, de sa déclaration :

"J'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, hommage qui vous est rendu à vous personnellement et à votre longue expérience dans les affaires internationales et au rôle important que joue votre pays sur le plan régional et international. Je suis convaincu que sous votre présidence et grâce à l'efficacité avec laquelle vous menez les travaux de cette session de l'Assemblée générale, nous serons en mesure d'accomplir de bons résultats.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, qui a présidé les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale avec objectivité et sagesse, ce qui lui a valu la gratitude générale.

J'ai également le plaisir de renouveler nos remerciements et notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il a déployés tout au long de l'année, comme les années précédentes, en vue d'affermir les chances de paix, et de réduire les tensions dans les régions de crise, et pour les efforts qu'il mène constamment en vue de résoudre les problèmes internationaux, d'ordre politique ou autre. Ses qualités personnelles ont largement contribué aux réalisations accomplies dans ces domaines.

Le rôle des Nations Unies dans l'instauration d'un climat de détente, qui contribue aux processus de réconciliation, au règlement des différends et à la recherche des moyens d'éliminer les causes de conflits dangereux entre les Etats, est un objectif essentiel de la Charte des Nations Unies. Nous nous réjouissons de voir que les Nations Unies jouent ce rôle et que les superpuissances en particulier prennent conscience du fait que les

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Nations Unies constituent un organe auquel elles peuvent recourir pour les aider à accéder au stade actuel de la détente. Il va sans dire que nous apprécions l'importance des relations multilatérales et leurs répercussions positives sur les relations bilatérales. Au moment où nous discutons de l'importance et de la valeur des relations multilatérales, je dois rappeler le rôle constructif que joue le Conseil de coopération du Golfe dans le cadre de la Ligue arabe en coordonnant et en unifiant les politiques étrangères et intérieures de ses Etats membres. Nous nous félicitons de la formation du Conseil de coopération arabe et du Conseil de l'unité du Maghreb, qui représentent deux groupes d'Etats arabes au sein de la Ligue arabe et qui sont destinés à consolider la coopération et la cohésion entre eux. Nous voyons dans cette cohésion régionale, au sein de la Ligue arabe, un appui concret et efficace aux objectifs de la Ligue et aux buts des Nations Unies.

Au moment où nous assistons à de nombreux signes de détente dans les relations entre les grandes puissances et à une amélioration de la nature des échanges entre blocs opposés au niveau international, au moment où le monde est impatient de voir l'affrontement entre les grandes puissances céder la place à la compréhension et au règlement des différends par des moyens pacifiques, au moment où la menace d'une guerre mondiale menée avec des armes de destruction massive semble s'estomper progressivement, nous laissant espérer que le danger d'une guerre nucléaire entre les deux blocs est suffisamment éloigné pour nous permettre de jouir d'un sentiment de paix, nous constatons maintenant que les dangers mondiaux commencent à se faire sentir sur la scène internationale, entravant le développement de l'humanité et menaçant l'existence même de la race humaine si nous n'y faisons pas face en temps voulu.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Les problèmes à multiples faces de l'environnement et les dangers créés par le progrès industriel mettent en péril la pureté de l'air et de l'eau, la survie de l'homme, la vie des animaux, la santé de l'agriculture et la fertilité du sol. En outre, les dommages et les atteintes portés aux couches supérieures de l'atmosphère affectent la vie sur terre en général.

Enfin, ces fléaux mortels - tel que la prolifération des drogues distribuées par de dangereuses organisations criminelles, qui ont d'énormes moyens et dont l'influence s'étend au-delà des frontières géographiques - ont pénétré les lieux sacro-saints des familles et des sociétés et ont répandu, passant outre toutes les barrières morales, humaines et spirituelles, leurs poisons mortels dans l'esprit et la vitalité de l'homme, provoquant ainsi, dans la marche de l'humanité vers une existence paisible, la destruction du caractère du citoyen, la fragmentation des liens sociaux et la dissolution de l'attachement de l'individu aux droits de la famille, de la société et de l'Etat. Dès le début, les Nations Unies ont eu conscience de tous ces dangers et, heureusement, ont mobilisé les efforts du monde pour y faire face.

Dans le domaine économique également, les conditions des pays en développement se sont aggravées, les pays pauvres s'appauvrissant et les riches s'enrichissant. Les problèmes de la dette, des politiques protectionnistes, du déclin des prix des matières premières ainsi que du fossé entre les pays en développement et les pays développés, avec leurs causes et leurs conséquences, sont les problèmes les plus cruciaux qui appellent une solution urgente.

Nous apprécions vivement les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique pour leur sagesse et leur habileté qui leur ont permis d'atteindre le stade actuel de compréhension et de foi dans la coopération, un stade qui ne peut qu'être favorable pour leurs propres nations et pour l'humanité dans son ensemble. Si les mesures prises au cours des deux dernières années constituent des indices suffisamment révélateurs, nous espérons que cette entente, en dépit des difficultés, ne sera pas exposée à une concurrence destructive, contre laquelle il faut toujours se garder, et que la phase actuelle de compréhension, de négociation et de coopération annonce une période de stabilité qui nous aidera à résoudre les problèmes non militaires mondiaux ainsi que les problèmes régionaux qui affectent les droits, la sécurité et la paix des nations. Si cette situation se maintient, ce sera

M. Shihabi (Arabie saoudite)

l'occasion pour les Nations Unies et leurs organes de jouer un rôle important et efficace en facilitant la compréhension internationale. A l'heure où nous notons une tendance positive à la détente internationale en vue de la solution des problèmes, nous constatons que la question de Palestine entre dans une phase dangereuse et exige des Nations Unies et de leurs Etats Membres d'adopter une position toute spéciale, une position où chacun de nous doit assumer ses responsabilités.

Plus de 22 ans se sont écoulés depuis l'occupation par Israël de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Afin d'annexer ces territoires, les autorités israéliennes tergiversent, en dépit des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de la position adoptée unanimement par la communauté internationale rejetant et condamnant ces tentatives d'Israël et demandant qu'il y soit mis un terme. Ensuite, nous avons été témoins du soulèvement total palestinien. Vingt-trois mois se sont passés depuis le début du soulèvement, qui a vu le peuple palestinien tout entier, dans toutes les couches de sa population, hommes, femmes, enfants et personnes âgées, se dresser contre l'occupation et la répression. Il fait face aux autorités d'occupation israéliennes et à leurs instruments de force et de puissance, comme un peuple qui défend son droit, sur sa terre, contre un occupant qui menace sa vie même et son existence. Israël continue d'ignorer ses aspirations à la paix et de mettre des obstacles sur le chemin qui y mène. Il en a été ainsi depuis que les initiatives de paix arabes ont commencé de recevoir l'appui de la communauté internationale. A cet égard, je voudrais mentionner l'initiative du Sommet de Fez en 1982, ainsi que les résolutions du Conseil national palestinien de 1988 et les mesures prises par les dirigeants palestiniens, y compris la proclamation de l'Etat de Palestine.*

A cette occasion, alors que nous pouvons nous féliciter du rôle de notre pays frère, l'Egypte, sous la direction du Président Hosni Moubarak, qui appuie les droits inaliénables et légitimes des Palestiniens, nous sommes témoins de l'intransigeance d'Israël qui fait entrave à toute tentative de solution du problème et à tout effort d'établir la paix.

* M. Vraalsen (Norvège), Vice-Président, assure la présidence.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Les pratiques inhumaines des autorités israéliennes contre le peuple palestinien sont l'élément le plus dangereux qui s'oppose à tout plan de paix, la pire politique possible que puissent appliquer les autorités israéliennes, si elles veulent établir des relations humaines avec le peuple arabe. Israël doit accepter cette réalité - car il n'y a pas d'autres solutions -, à savoir que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Il devrait comprendre que les sacrifices faits par le Conseil national palestinien en proposant une formule qui puisse conduire à la paix en Palestine est pour Israël l'occasion de faire la paix. Les autorités israéliennes doivent se rendre compte que ce grand sacrifice est un prix élevé payé par le peuple palestinien dans la quête de la paix et de la sécurité comme de la préservation de son identité nationale.

Les questions relatives à la Palestine s'appliquent aussi bien aux pays arabes qui ont été occupés par Israël dans le Golan syrien et au Sud-Liban. Il s'agit là aussi d'une invasion et d'une occupation qui sont rejetées et doivent cesser dans les plus brefs délais si l'on veut avancer sur la voie de la paix.

Mais Israël considère le Moyen-Orient comme un domaine unique, englobant le Maghreb arabe et quelques pays d'Asie du Sud-Est; et c'est au nom de cette politique qu'il fabrique des roquettes et des armes offensives de destruction massive, y compris des armes mortelles nucléaires, chimiques et bactériologiques. Nous ne devons jamais oublier que ces armes sont des armes d'anéantissement total, et nous devons tous nous mettre d'accord sur leur destruction totale. N'en détruire qu'une partie constituerait une contradiction illogique, tout comme l'est la proposition de limiter ces armes de destruction massive. Les missiles à longue portée que les autorités israéliennes ont lancés contre la côte libyenne dans la Méditerranée nous portent à croire que la sécurité et la paix fondées sur des considérations humaines sont bien loin de l'esprit des politiciens israéliens. Mais, naturellement, ceci n'effraiera personne. Allons-nous bénéficier de meilleures chances d'atteindre la paix au cours de l'année qui vient parce que les autorités israéliennes auront prouvé qu'elles ont changé leur façon de voir quant à ce qu'il convient de faire, ou bien Israël va-t-il gâcher toutes les occasions de faire la paix en insistant sur une paix israélienne qui est impossible?

M. Shihabi (Arabie saoudite)

En ce qui concerne la situation dans le Golfe, nous exprimons notre appréciation aux Gouvernements d'Iran et d'Iraq pour le respect de leur engagement à cesser le feu. C'est là une étape nécessaire conduisant à la fin de la guerre et permettant d'avancer sur la voie de la paix entre les deux voisins, après les horreurs qu'ils ont connues au cours de huit années d'effusions de sang.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Il faut souligner que l'état de ni guerre ni paix est toujours marqué par des imprévus inacceptables et que la paix doit être notre objectif. Les deux parties ont accepté la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Nous saluons l'Iraq pour son initiative à cet égard. Le Secrétaire général des Nations Unies et son personnel ont déployé des efforts considérables pour rompre l'impasse où se trouvent les négociations actuelles.

Il faut d'urgence que les problèmes humanitaires soient dégagés des points litigieux précisément parce que l'aspect humanitaire peut avoir un effet positif sur l'esprit des négociations. A cet égard, nous songeons particulièrement aux prisonniers de guerre. Nous appuyons comme toujours les efforts du Secrétaire général et de son personnel pour trouver une solution définitive à ce conflit, qui menace la paix et la sécurité des pays de la région du Golfe, ainsi que la sécurité internationale.

La tragédie du Liban a atteint une dimension qui menace le fondement même et la sécurité de l'Etat. Lors de la récente Conférence au sommet d'urgence à Casablanca, on a décidé de charger le Comité tripartite arabe de haut niveau, composé du gardien des deux Lieux saints, le Roi Fahd bin Abdulaziz, du Roi Hassan II et de S. E. le Président Chadli Bendjedid, de trouver une solution globale à la crise du Liban. Le Comité de haut niveau a présenté une perspective particulière pour résoudre le problème dans le cadre de laquelle se trouve un projet de plan pour la réconciliation nationale.

Jusqu'à présent, le Comité de haut niveau a accompli d'importants progrès. Il a institué le cessez-le-feu et convoqué une réunion de parlementaires libanais, qui se déroule actuellement à Taëf, dans le Royaume d'Arabie saoudite. Depuis 12 jours, ces parlementaires déploient des efforts constants en vue de la conclusion d'un accord en vertu duquel il sera possible de rétablir la paix et les institutions constitutionnelles dans le pays, d'entreprendre des réformes politiques et d'établir la souveraineté de l'Etat libanais sur tout le territoire national libanais.

Au nom du Comité tripartite arabe de haut niveau, le gardien des deux Lieux saints, le Roi Fahd bin Abdulaziz, a souligné que les frères libanais devaient parvenir à une vision unifiée qui leur permettra de définir l'avenir du Liban conformément à la formule qui, selon eux, préservera l'unité du

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Liban, de ses terres et de son peuple, et garantira une paix durable et une stabilité globale. Le Roi Fahd a exhorté toutes les parties libanaises et autres parties intéressées au problème du Liban à intensifier leurs efforts en vue de réaliser les objectifs féconds auxquels tous tendent.

Le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban doit se faire conformément aux Conventions d'armistice de 1940 et à l'application de la résolution 425 (1978). Nous avons le ferme espoir, voire la certitude, que la stabilité, la sécurité et la paix régneront à nouveau dans le territoire libanais et que le Liban assumera à nouveau un rôle civilisé et constructif et connaîtra le jour où la paix au Liban réparera ce que la guerre a détruit.

Nous saluons à nouveau le courage de l'Union soviétique qui a décidé de se retirer de l'Afghanistan et de se conformer strictement au délai fixé. Nous espérons que l'Union soviétique, par sa noble décision, reconnaît que le régime qui se maintient à Kaboul est celui qui a infligé à l'Afghanistan les horreurs de plus de huit années de guerre civile. Il ne sera pas facile pour les moudjahidin ni pour leur gouvernement provisoire de récompenser ce régime en lui accordant la responsabilité de gouverner conjointement le pays et d'administrer les affaires du peuple qui, à cause de ce régime, a été victime des horreurs de la guerre, de la destruction et de l'expulsion ni d'honorer ce régime du prestige national et de l'estime du peuple afghan.

L'intransigeance persistante du régime ne contribuera nullement à éliminer le désaccord avec ses voisins. Elle ne contribuera pas non plus à construire des ponts de compréhension et des relations de bon voisinage. Un régime qui a échoué et qui n'a pu assurer ni la sécurité ni la tranquillité ni même s'imposer par la force, malgré l'appui d'une armée étrangère supérieure, est un régime fini et qui n'en a pas pour longtemps. Les tentatives de marchandage ne serviront qu'à prolonger les souffrances tragiques du peuple afghan. Ce peuple héroïque constitue l'un des meilleurs exemples d'un peuple qui se sacrifie pour défendre sa religion, son honneur et sa patrie. Il a su montrer à tous ceux qui recherchent la liberté qu'il est possible de suivre une voie claire et de ne pas céder au marchandage.

Le problème de la Namibie entre maintenant dans sa phase finale. Ce pays se trouve au seuil de l'indépendance. Nous espérons que la communauté mondiale continuera d'insister pour que soit trouvée une solution globale en attendant que la Namibie réalise son indépendance complète. Les attermoiements

M. Shihabi (Arabie saoudite)

et les délais utilisés par le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour déjouer la mise en oeuvre du plan des Nations Unies d'une façon ou d'une autre n'auront que des incidences négatives sur l'Afrique du Sud. Ce gouvernement devrait tirer une leçon de l'expérience des autres qui ont, avant lui, colonisé l'Afrique et qui, avant lui, ont quitté l'Afrique. Nous espérons que nous pourrions accueillir bientôt la Namibie en tant qu'Etat libre et indépendant et en tant que membre actif de la communauté des nations.

L'Afrique du Sud, avec son régime d'apartheid, résiste opiniâtrement aux vents du changement et aux tempêtes d'ajustement qui balaient l'apartheid et la discrimination raciale partout et notamment sur le continent africain. Malgré certains signes manifestes de compréhension et d'entente de la part du régime sud-africain, le large fossé et les relations odieuses entre la minorité blanche et la majorité noire, relations auxquelles la minorité s'accroche, nous mettent en garde contre les dangers qui menacent la sécurité et la stabilité de la région et contre ce qui arrivera si les dirigeants de l'Afrique du Sud ne prennent pas conscience rapidement des conséquences néfastes de leur politique actuelle, qui est condamnée par le monde entier et que tous les Etats, y compris l'Arabie saoudite, cherchent de façon solidaire à renverser.

Il ne servira à rien à l'Afrique du Sud et à son gouvernement de coopérer avec le régime d'Israël, ouvertement ou clandestinement, dans les domaines du commerce, de l'industrie, des finances, des renseignements, des armements nucléaires, des opérations illégales et de l'entraînement, car un régime fondé sur l'apartheid est voué à changer ou à s'effondrer.

Il est largement reconnu que la politique ne saurait être améliorée sans que l'économie soit elle aussi améliorée. A plusieurs égards, l'économie internationale a été forte l'année dernière et au début de cette année. Le produit national brut dans les Etats industriels s'est accru de 4 % en 1988 et le commerce international de 9 %, une des augmentations les plus marquées depuis les 10 dernières années. Le taux d'emploi dans les pays industriels a connu une augmentation de 2 % en 1988 tandis que le taux de chômage est tombé de 7,5 % à 7 %.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Malgré cela, le fossé entre les pays industriels et les pays en développement continue de s'élargir. L'aide officielle et l'appui financier aux pays en développement ont diminué. De nombreux pays en développement utilisent de considérables portions de leurs ressources financières pour rembourser les pays créanciers. Le fossé s'élargit donc entre les pays industriels, où le rendement économique s'améliore, et la plupart des pays en développement où il se détériore en raison de leurs problèmes économiques, qui constituent l'un des obstacles les plus graves à l'entente internationale, malgré le climat de détente que nous avons évoqué plus tôt.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

La chute des prix des matières premières exportées par les pays en développement représente encore un obstacle majeur à leur croissance et à leur développement économique, à un moment où ces pays doivent également faire face à l'augmentation des prix des produits manufacturés qu'ils importent à partir des pays industrialisés. Les pays en développement continuent de se heurter à des problèmes de développement et à des difficultés croissantes parce que les pays industrialisés, notamment ceux qui autrefois en administraient certains d'entre eux, ont transmis aux gouvernements actuels les fardeaux de la misère et du sous-développement. Ces pays industrialisés ne se sont pas acquittés de leur responsabilité car ils n'ont pas appuyé les projets de mise en valeur des ressources humaines et matérielles dans les pays qui ont accédé à l'indépendance. Nous ne cessons de demander avec insistance la reprise et la revivification des négociations Nord-Sud afin que les parties à ces négociations oeuvrent honnêtement à la recherche de solutions aux problèmes qui entravent le progrès dans ce domaine. Nous demandons également qu'il soit mis un frein aux mesures protectionnistes prises par les pays industrialisés sous forme tarifaire et non tarifaire, qui font obstacle à un commerce équilibré et entravent le développement économique non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays industrialisés. Nous demandons en outre que la coordination des politiques économiques entre pays industrialisés soit améliorée afin de favoriser la relance de l'économie mondiale, d'en appuyer la stabilité et de faciliter l'entrée des pays en développement dans ce système économique.

Le Royaume d'Arabie saoudite joue un rôle positif dans l'économie mondiale et apporte assistance et appui - surtout sous forme de dons - aux pays en développement. Nous soulignons qu'il importe que l'amélioration des relations internationales s'accompagne de l'établissement d'un équilibre raisonnable dans les relations économiques du fait, notamment, que les dépenses militaires sont censées diminuer dans les pays industrialisés et que ceux-ci peuvent ainsi manifester leurs bonnes intentions en consacrant une partie des économies ainsi réalisées aux activités d'appui au développement des pays en développement et, par voie de conséquence, à l'amélioration de la balance commerciale.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Nous nous réjouissons des perspectives de l'année qui vient et nous espérons que les problèmes internationaux pourront être résolus. Par ailleurs, nous devons assumer nos responsabilités, qui sont tout aussi importantes, afin de trouver une solution aux problèmes régionaux qui menacent la paix et la sécurité. Nous espérons que, lorsque nous nous retrouverons l'année prochaine, nous pourrons faire état de véritables progrès afin d'assurer aux générations futures un avenir meilleur."

La séance est levée à 12 h 55.

